



# RAPPORT D'ACTIVITE 2018



<b>1</b>	<b>PRESENTATION GENERALE</b>	<b>Page 5</b>	
	<b>Page 16</b>	<b>PRÉVENTION DES DÉCHETS</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>CENTRE DE TRI</b>	<b>Page 19</b>	
	<b>Page 24</b>	<b>CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>DÉCHÈTERIES</b>	<b>Page 30</b>	
	<b>Page 34</b>	<b>CENTRE DE TRANSFERT</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>C.V.O.M.R.</b>	<b>Page 36</b>	
	<b>Page 38</b>	<b>VIE DU SYNDICAT</b>	<b>8</b>
<b>9</b>	<b>COMMUNICATION</b>	<b>Page 43</b>	
	<b>Page 46</b>	<b>SYNTHÈSE</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>LEXIQUE</b>	<b>Page 50</b>	



# Edi



L'existence d'infrastructures performantes, la détermination politique, la volonté et le savoir-faire de nos agents, l'implication des habitants et une pédagogie adaptée selon les cibles engendrent la primauté de notre territoire dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Puisque demain se prépare aujourd'hui, le SEVADEC a toujours souhaité limiter l'impact environnemental de la population en proposant une gestion responsable du traitement des déchets. En parcourant les indicateurs 2018, vous constaterez, dans notre rapport d'activité annuel, la bonne vitalité et l'affairement de notre entité.

Le SEVADEC (Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DEchets du Calais), acteur écoresponsable engagé sur votre territoire,

participe activement chaque jour à une planète plus propre.

Les prémices 2018 de l'implantation future du C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles), via notre projet « SEVADEC 2020 », sont les fondements de notre pragmatisme afin de contrer une T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) toujours plus galopante.

## **« 2018 marque indéniablement notre ambition commune d'élever le Grand Calais au sommet de l'excellence territoriale »**

2018 marque indéniablement notre ambition commune d'élever le Grand Calais au sommet de l'excellence territoriale et de compléter l'aphorisme énonçant que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » ou que « s'il est créé, il passera par les équipements du SEVADEC afin de connaître la valorisation ou un traitement adapté pour ne pas polluer ».

Environnementalement vôtre,

Guy ALLEMAND,  
Président du SEVADEC

Historique

Territoire

Compétences

Equipements

Organisation

# PRESENTATION GENERALE

Présentation générale

**CREATION DU SEVADEC**

Le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de VALorisation des DEchets du Calais) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :



**Grand Calais Terres & Mers :**  
Communauté d'Agglomération composée de 10 communes et de 106 438 habitants.



**La C.C.R.A. :**  
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq composée de 15 communes et de 27 332 habitants.

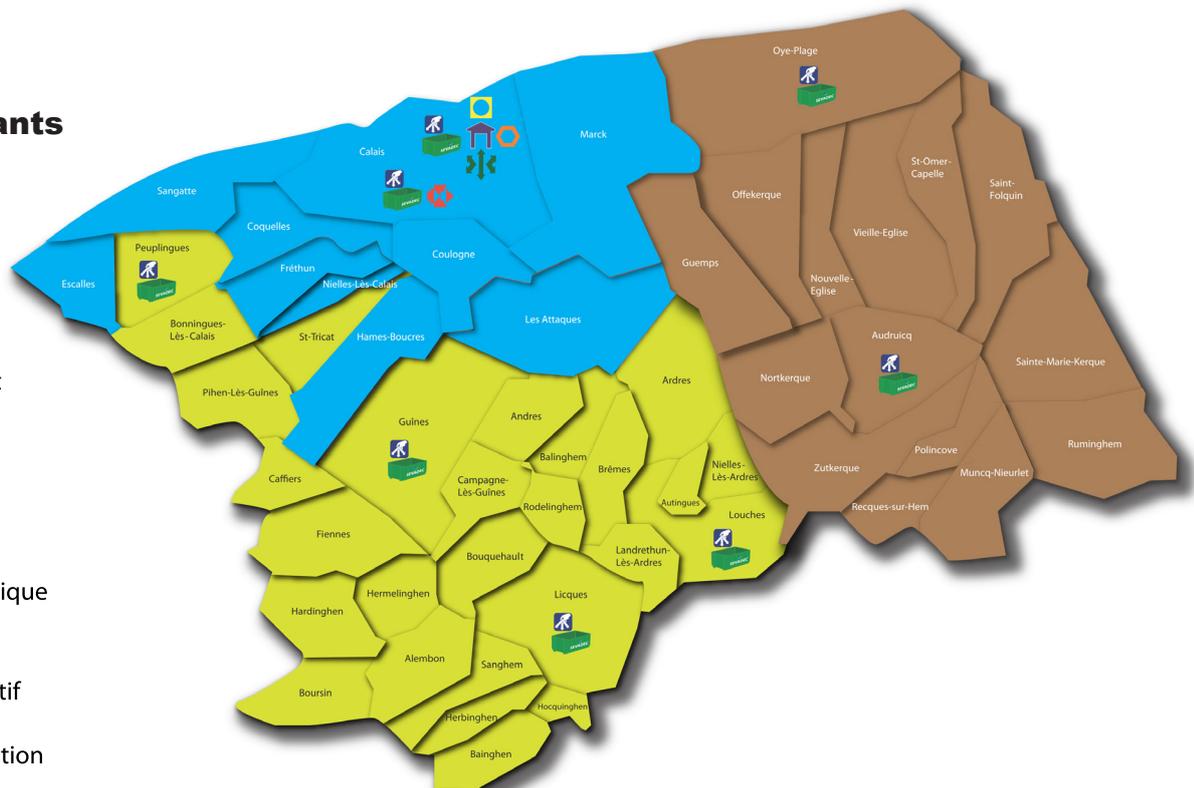


**La C.C.P.O. :**  
Communauté de Communes Pays d'Opale composée de 27 communes et de 27 956 habitants.

**CARTE DU TERRITOIRE**

**52 communes**  
**161 726 habitants**

- Déchèteries
- SEVADEC
- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de Valorisation Organique (C.V.O.)
- Centre administratif
- Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)



## LES COMPETENCES DU SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC, et plus précisément son article 2 :

« le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

- la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,
- la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
- l'installation de déchèteries,
- des prestations de service relatives au traitement des déchets,
- la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles,
- (...) ».

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.

Par contre, les communes et structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.

(...)

Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de

valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.

## LES INCIDENCES DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Dans le cadre de la Loi NOTRe, le Préfet a adopté un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui a entraîné la fusion de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais (C.C.S.O.C.) et de la Communauté de Communes des Trois Pays (C.C.3.P.) ainsi qu'une extension du périmètre de Cap Calais aux Communes de Fréthun, Hames-Bougres, Nielles-les-Calais et Les Attaques à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et Escalles en date du 1<sup>er</sup> avril 2017. Une communauté de communes dont le périmètre est identique à celui d'un syndicat mixte étant substituée de plein droit à ce dernier pour la totalité des compétences qu'il exerce, le S.M.I.R.T.O.M. a donc été dissous, à cette même date, en application

des dispositions de l'article R 5214-1-1 du C.G.C.T. La substitution de la Communauté de Communes Pays d'Opale (issue de la fusion de la C.C.S.O.C. avec la C.C.3.P.) au S.M.I.R.T.O.M. a eu pour effet de la faire devenir membre du SEVADEC en lieu et place de celui-ci.

Il convient de préciser que ces différentes mesures n'entraînent aucune modification du périmètre démographique et géographique du SEVADEC. Afin de faciliter la lecture du document et, notamment, des tableaux et graphiques présentant des données pluriannuelles, les termes « Cap Calais » et « S.M.I.R.T.O.M. » ont été remplacés, respectivement, par « Grand Calais Terres & Mers » et « C.C.P.O. ».

## HISTORIQUE

2000

Création du Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis

2003

Lancement de la première plate-forme H.Q.E. française de valorisation des déchets

2004

- Mise en service de 3 déchèteries (Calais Toul, Calais Monod et Audruicq),
- Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes H.Q.E.

2005

- Mise en service de 3 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Oye-Plage, Guînes et Louches)

2006

- Mise à disposition du centre de transfert (1<sup>er</sup> janvier)
- Construction de l'usine de biométhanisation

2007

- Mise en service de l'usine de biométhanisation

2008

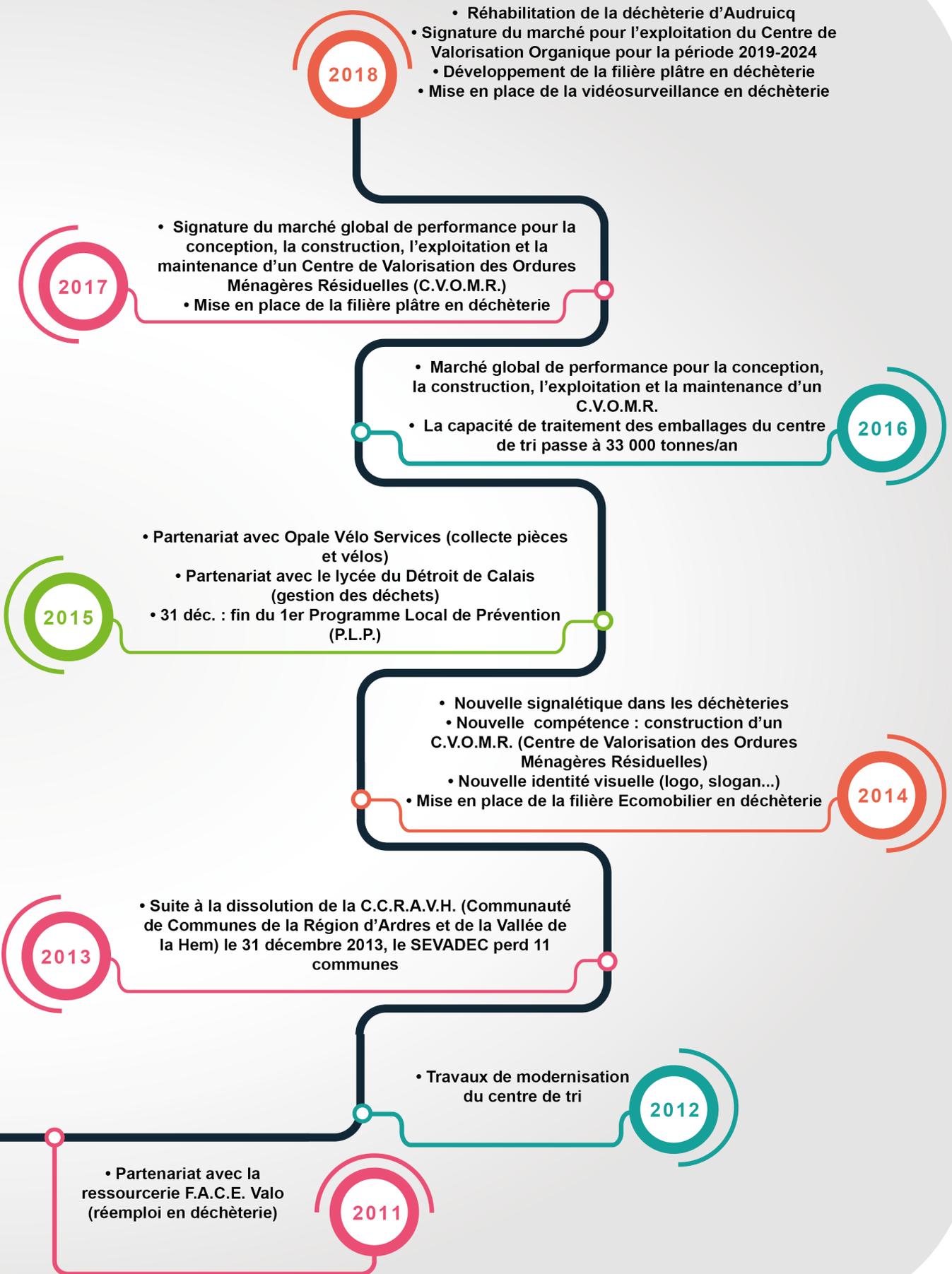
- Mise en service de 2 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Peuplingues et Calais Epinal)

2009

- Mise en service de la 8<sup>ème</sup> déchèterie du SEVADEC (Licques)

2010

- Signature du Programme Local de Prévention (P.L.P.) entre le SEVADEC et l'ADEME



## EQUIPEMENTS DU SEVADEC

**Le centre de tri :**

Lieu de traitement et de valorisation des emballages ménagers provenant de la collecte sélective.

Capacité maximale : 33 000 tonnes/an + une plate-forme de regroupement du verre.

**Le centre de valorisation organique :**

Lieu de traitement et de valorisation des déchets verts, des fermentescibles, des huiles et des graisses alimentaires par biométhanisation.

Capacité maximale : 28 000 tonnes/an (27 000 tonnes de biodéchets et 1 000 tonnes de graisses et huiles alimentaires).

**8 déchèteries :**

Audruicq, Calais Monod, Calais Epinal, Guînes, Licques, Louches, Oye-Plage et Peuplingues.

**Le centre de transfert :**

Installation intermédiaire qui permet de regrouper les déchets condamnés à l'enfouissement (Ordures Ménagères Résiduelles).



# SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DES DÉCHETS MUNICIPAUX

Taux de valorisation matière  
**52 %**

Taux de valorisation énergétique  
**2 %**

Déchets municipaux  
107 635,35 tonnes

D.M.A.  
(Déchets Ménagers et Assimilés)  
103 410,77 tonnes

O.M.A.  
(Ordures Ménagères et Assimilées)  
72 502,74 tonnes

Ordures Ménagères Résiduelles

41 719,79 tonnes



257,97 Kg /an /habitant

Emballages

7 432,69 tonnes



45,96 Kg /an /habitant

Biodéchets

17 003,02 tonnes



105,13 Kg /an /habitant

Verre

6 347,24 tonnes



39,25 Kg /an /habitant

Déchèteries

29 338,57 tonnes



181,41 kg /an /habitant

Encombrants

833,28 tonnes

Déchets verts

736,18 tonnes

Déchets des collectivités

(déchets des espaces verts publics, déchets de voirie, déchets des marchés, déchets issus de l'assainissement...)

4 224,58 tonnes

## Présentation générale



Mr Guy ALLEMAND  
(Grand Calais Terres & Mers)  
Président du SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée « Comité Syndical » et qui est composée de 44 membres. Celui-ci est constitué d'1 Président, de 5 Vice-présidents, de 16 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants. Ces délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.

## Les membres du bureau



Mr Emmanuel AGIUS  
(Grand Calais Terres & Mers)  
Vice-président  
Délégué aux travaux



Mr Marc BOUTROY  
(Grand Calais Terres & Mers)  
Vice-président  
Délégué à la communication



Mr Frédéric COPPIN  
(C.C.R.A.)  
Vice-président  
Délégué Q.S.E.



Mr Gérard GRENAT  
(Grand Calais Terres & Mers)  
Vice-président  
Délégué aux finances



Mr Jean-Luc MAROT  
(C.C.P.O.)  
Vice-président  
Délégué au personnel



Mr Antoine PERALDI  
(C.C.P.O.)  
Membre du bureau



Mr Guy VERMERSH  
(C.C.R.A.)  
Membre du bureau

## Représentants de Grand Calais Terres &amp; Mers

## Les délégués titulaires



Mr Guy ALLEMAND



Mr Emmanuel AGIUS



Mr Régis BIOUSSE



Mr Marc BOUTROY



Mme Natacha BOUCHART



Mme Véronique DESEIGNE



Mr Alain FAUQUET



Mr Gérard GRENAT



Mr Michel HAMY



Mme Nicole HEUX



Mr Philippe MIGNONET

## Les délégués suppléants

Mr Guy BEGUE

Mme Malika BOUAZZI

Mr Gérard CLAIS

Mme Michèle DUCLOY

Mme Joelle LANNOY

Mr Fabrice MARTIN

Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Mme Corinne NOEL

Mme Chantal POTIER

Mr Philippe VERON

Mr Henri WAROCZYK



## Représentants de la C.C.P.O. (Communauté de Communes Pays d'Opale)

### Les délégués titulaires



Mr Bruno DEMILLY



Mr Pascal GAVOIS



Mme Brigitte MARCQ



Mr Jean-Luc MAROT



Mr Antoine PERALDI



Mr Jean-Claude VANDENBERGUE

### Les délégués suppléants

Mme Anne DECAESTECKER

Mr Christophe DUPONT

Mr Yves LE BERRE

Mr Fabrice PONTHEIU

Mr Clothilde ROBERVAL

Mme Thérèse VASSEUR



## Représentants de la C.C.R.A. (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq)

### Les délégués titulaires



Mr Frédéric COPPIN



Mr Charles COUSIN



Mr Olivier PLANQUE



Mr Thierry ROUZE



Mr Guy VERMERSH

### Les délégués suppléants

Mme Evelyne CARON

Mr Yves ENGRAND

Mme Caroline FONTAINE

Mr Olivier MAJEWICZ

Mr Daniel PIQUET



### ORGANIGRAMME DES SERVICES

**DIRECTEUR ADJOINT EN CHARGE DES SERVICES TECHNIQUES**  
Stéphen VANDENKOORNHUYSE

#### PÔLE TECHNIQUE

**Responsable des équipements**  
Julien VERJOT

**Responsable du centre de tri**  
Geoffrey DEBAST

**Responsable maintenance**  
Nicolas DEBOURBIAUX

**Responsable déchèteries et centre de transfert**

**Contremaître**  
David Gest

Référent administratif / C.N.A.S.  
1 agent

Caristes  
7 agents

Valoristes  
20 agents

Agents de propreté  
2 agents

Agent de maintenance  
5 agents

Chauffeurs  
5 agents

Gestionnaires  
24 agents

Entretien des équipements extérieurs  
1 agent  
1 saisonnier

Contrôle centre de transfert  
1 agent

**DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**  
Laurent LETREN

**RESPONSABLE PÔLE RESSOURCES**  
Benjamin DUCAMP

**PÔLE DEVELOPPEMENT & Q.S.E.**

**PÔLE RESSOURCES**

**Responsable développement & Q.S.E.**  
Mr Pierre COLLIER

Chargé de mission  
1 agent

Accueil / Administration  
1 agent

Finances / Marchés publics  
1 agent

Ressources Humaines  
3 agents

Communication  
3 agents

PREVENTION DES DECHETS



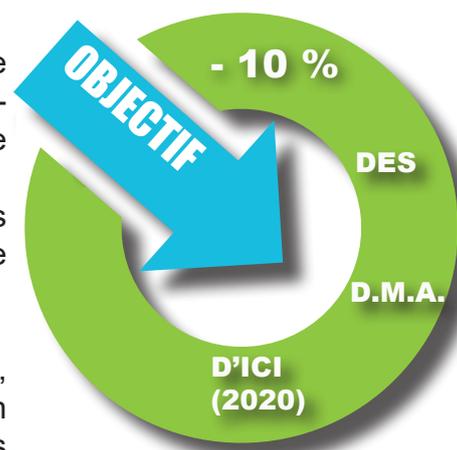
# LA PREVENTION DES DECHETS

## LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Inscrit dans un programme de prévention des déchets dès 2010, le SEVADEC a souhaité répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (sur période 5 ans) (Ordures Ménagères et Assimilées). La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Pour y parvenir, le SEVADEC poursuit les actions engagées (« Stop pub », lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre les produits toxiques, retour de la consigne des bouteilles en verre...) et met l'accent sur certaines d'entre elles, notamment en ce qui concerne la thématique du réemploi et de la réparation.



## Journée du Réemploi et de la Réparation au Channel, scène nationale, le 22 septembre 2018 (5ème édition)

Un « village » consacré au réemploi et à la réparation était installé dans les locaux du Channel, scène nationale le samedi 22 septembre 2018 (10h – 18h30).



Au total, 43 intervenants ont été présentés (particuliers, associations, artistes, animations, manèges...) afin de sensibiliser les habitants au réemploi, à la réutilisation et à la réparation.

Cet édition fut la plus aboutie par la variété des thématiques proposées. Les 2 512 visiteurs enregistrés durant toute la journée, ont fait de cette cinquième édition une réelle réussite.

Les partenaires présents ont animé des stands tout en démontrant leur savoir-faire : relooking de meubles, fabrication de bijoux, fabrication de pièces « détachées » (imprimante 3d), un Repair Café, sociétés locales prônant la lutte contre l'obsolescence programmée ou esthétique, téléphones portables, réparation sur place de petits électroménagers... D'autres exposants ont démontré en direct leur talent et ont proposé aux visiteurs différentes astuces pour détourner des objets du quotidien, en organisant des ateliers pour petits et grands. Du bois flotté, des pneus, du plastique, du papier, des bouchons, du tissu, des bandes de cassettes vidéo... des matières premières à portée de main ont été réutilisées pour fabriquer de nouveaux objets : bijoux, meubles, décoration intérieure ou encore œuvres d'art...



Nous avons associé, cette année, davantage les scolaires avec des élèves et professeurs du Lycée BOSCO de GUÎNES qui ont assuré 3 défilés de mode, rythmant ainsi ce « village » consacré au Réemploi. Les élèves ont confectionné des tenues avec des matériaux issus de la récup' (sacs plastiques, emballages, bandes vidéo, jeans usagés...).

## « Un diner presque sans déchets », le 20 avril 2018

L'objectif du concours était de faire découvrir les astuces permettant de réduire la production de déchets lors des repas (de l'achat à la confection, jusqu'aux restes de repas).

Pour ce faire, les candidats ont élaboré un menu (une entrée, un plat et un dessert), en répondant à différents critères (produire le moins de déchets possible, respecter les qualités nutritionnelles, gustatives et visuelles). Le repas devait être impérativement confectionné à base de produits locaux de saison. Un ingrédient mystère devait être incorporé (la vergeoise blonde cette année), celui-ci était dévoilé le jour du concours pour plus d'équité entre les candidats. Chaque participant était accompagné de deux élèves.



Le concours s'est déroulé dans les cuisines du Lycée Professionnel du Détroit. Trois candidats de C.C.A.S. et de C.I.A.S et association du territoire du SEVADEC (C.I.A.S. Pays d'Opale, C.C.A.S. de Sangatte et de l'association MAHRA le Toit), ont présenté au jury, qui était constitué de deux restaurateurs, d'une élue et d'un agent du SEVADEC, un menu de qualité.

Les trois participants ont obtenu un lot.

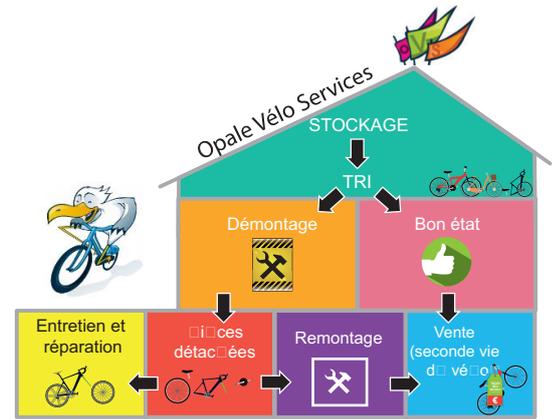
Résultat de l'édition 2018 :

- 1<sup>ère</sup> : Madame Sylvie BRIEZ - C.I.A.S. Pays d'Opale,
- 2<sup>ème</sup> : Madame Brigitte FRIQUET - Association MAHRA LE TOIT Calais,
- 3<sup>ème</sup> : Monsieur Nourredine DAHOU - C.C.A.S. de Sangatte.

**PREVENTION  
DES DECHETS**

**Opale Vélo Services**

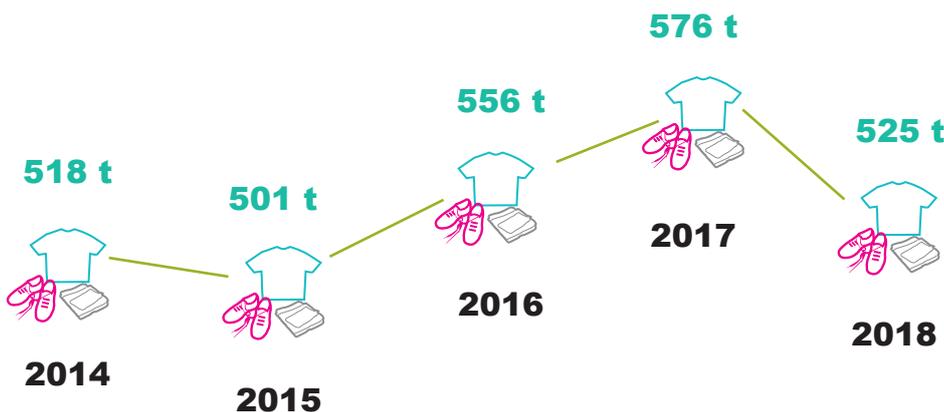
L'association Opale Vélo Services propose la vente de vélos réemployés ou de pièces détachées à ses adhérents et propose également des animations à l'ensemble de la population. Durant l'année 2018, le partenariat entre le SEVADEC et Opale Vélo Services a permis de poursuivre la collecte de cycles et de pièces sur les déchèteries du Calaisis. Ainsi, grâce à la collecte sur les déchèteries, 173 vélos ont été récupérés en vue d'être réparés et réemployés.



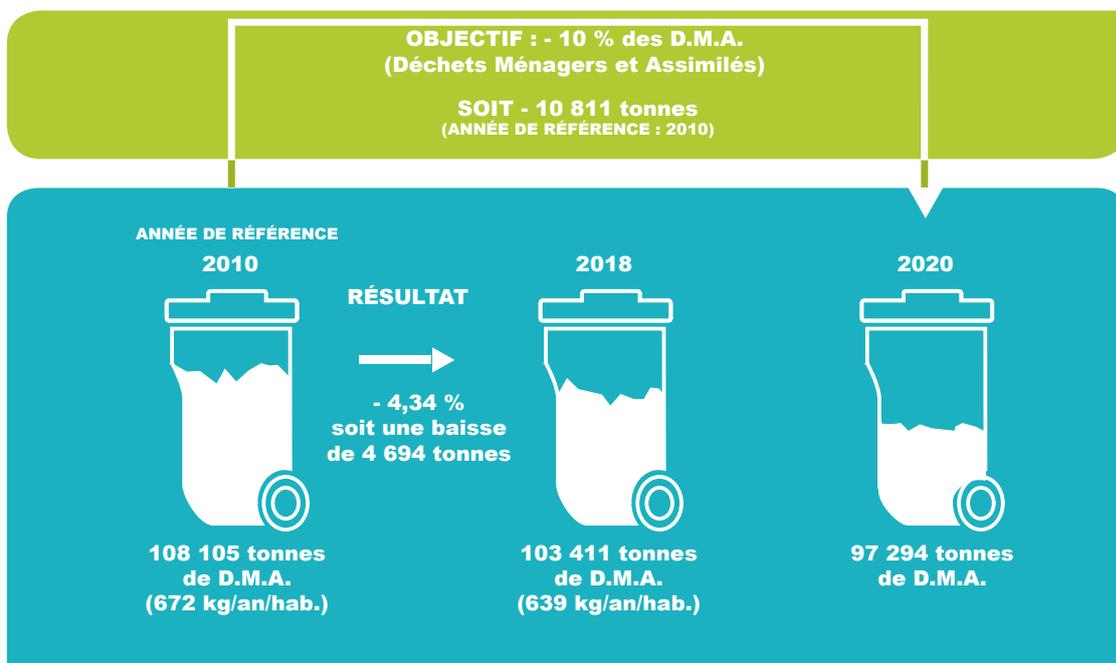
**La collecte des textiles**

Le Grand Calais compte aujourd'hui 107 points de collecte des T.L.C. (Textiles, Linges, Chaussures) contre 24 en 2011. Ce réseau permet de collecter et de valoriser, à hauteur de 95 %, les T.L.C. et, par conséquent, d'éviter de les envoyer vers les centres d'enfouissement.

**Tonnages des T.L.C. collectés sur le territoire du SEVADEC (en tonnes)**



**BILAN EN CHIFFRES**





# SEVADEC

CENTRE DE TRI

Le centre de tri a pour but de valoriser la part d'emballages provenant de la collecte sélective. Il permet de trier les emballages afin de pouvoir les recycler grâce à des filières spécialisées.

Sa capacité maximale est de 33 000 tonnes/an.

## Déchets accueillis

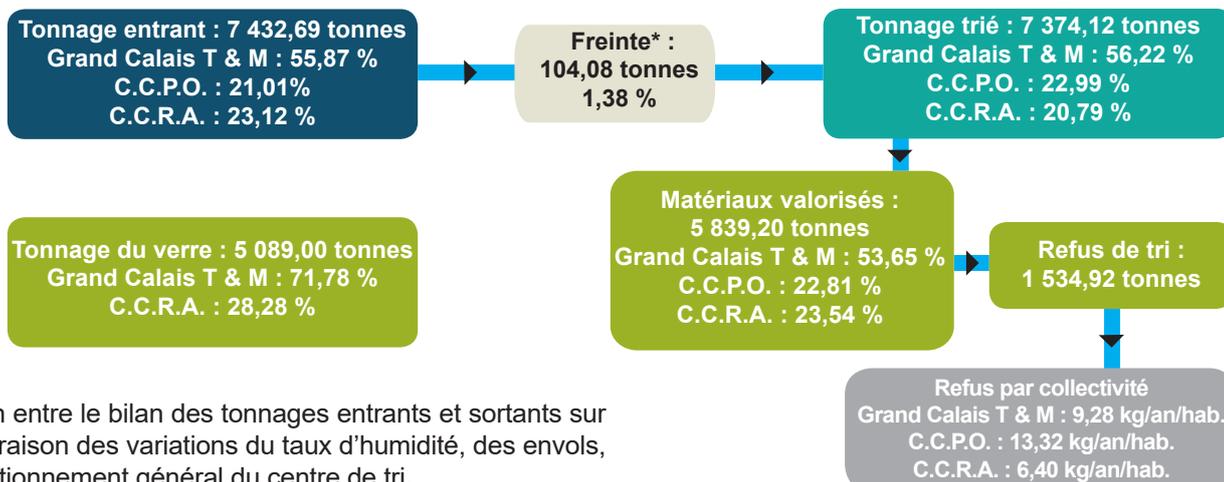
### RECAPITULATIF DES TONNAGES D'EMBALLAGES

Tonnages et parts mensuels d'emballages ménagers des collectivités membres entrant au centre de tri (2018).

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
En tonnes	4 152,89	1 561,44	1 718,36	7 432,69
En %	55,87 %	21,01 %	23,12 %	100 %

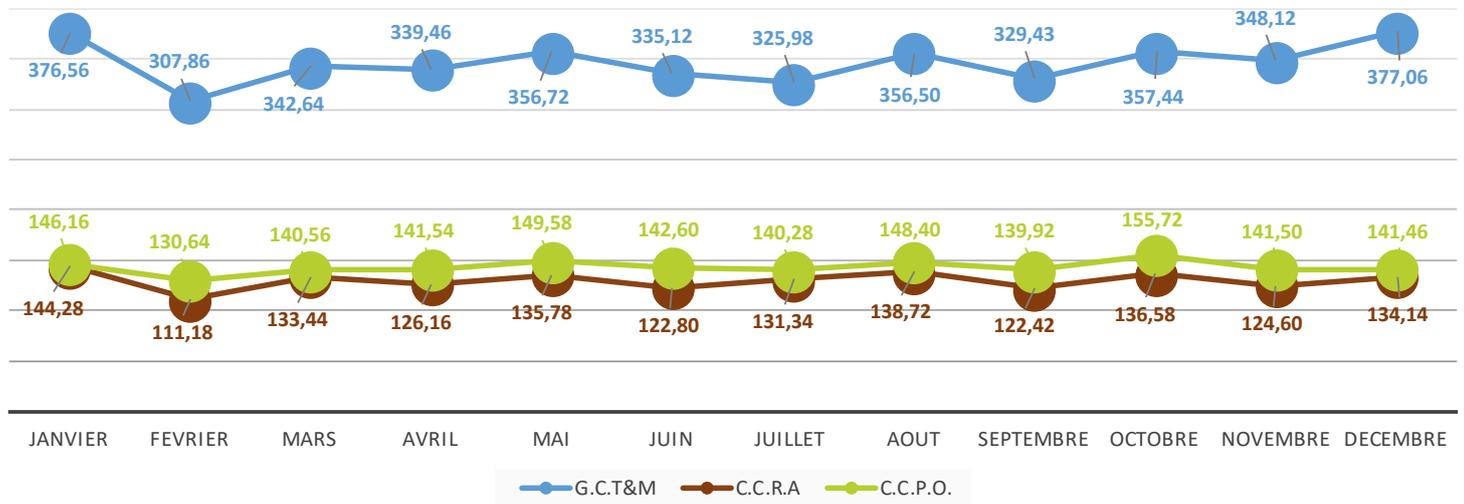
Au cours de l'année 2018, le centre de tri a vu transiter 7 432,69 tonnes d'emballages ménagers provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une baisse de 0,98 % des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2017.

### Schéma synthétique de la réception des emballages des collectivités membres



\* **Freinte** : variation entre le bilan des tonnages entrants et sortants sur un centre de tri en raison des variations du taux d'humidité, des envois, du stock et du fonctionnement général du centre de tri.

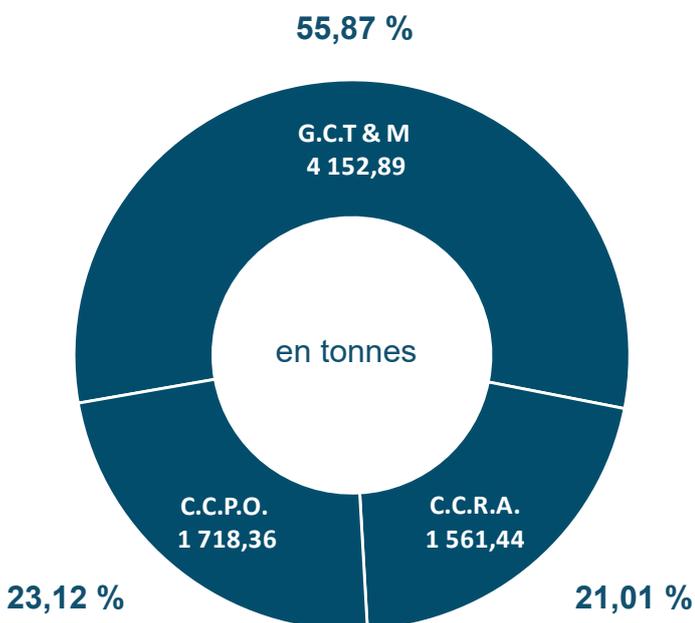
## Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant au centre de tri en 2018



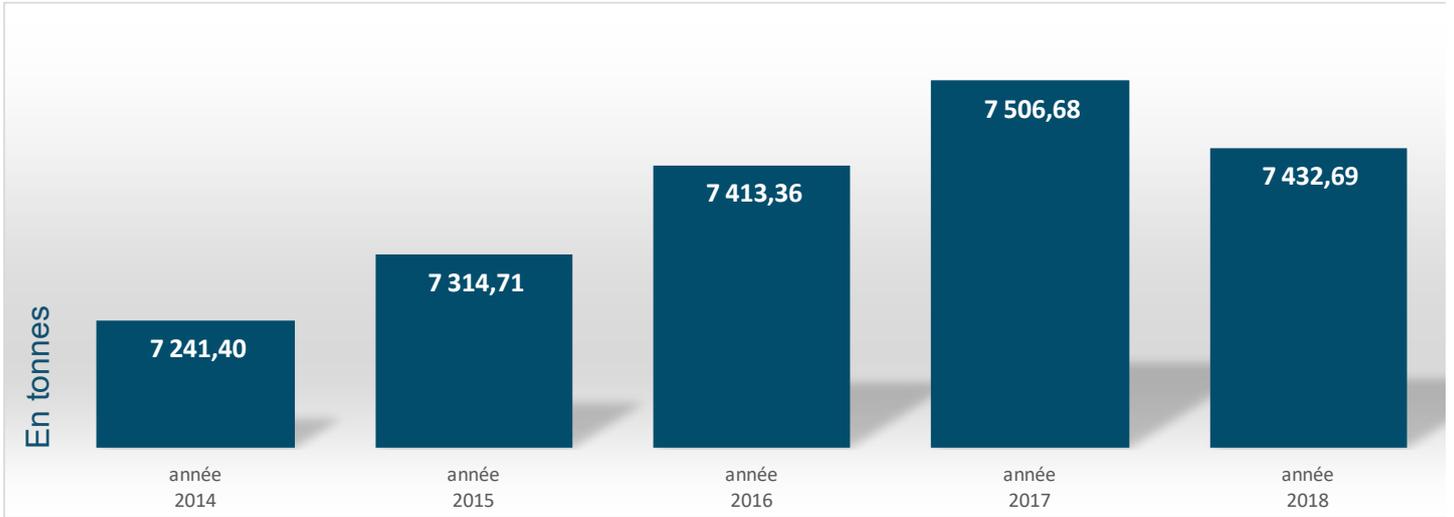
Les évolutions mensuelles des tonnages sont similaires à celles des années précédentes à savoir :

- une chute des tonnages en février compte tenu du nombre inférieur de jours dans le mois,
- un pic de production durant le mois de mai avec de nombreux week-ends prolongés qui impliquent une consommation plus importante des ménages,
- une diminution durant la période estivale due aux départs en vacances.

## Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC



## Évolution des tonnages totaux entrants des collectivités adhérentes



Depuis 2014 et la perte de 11 communes subie suite à la réforme territoriale, et comme chaque année, la tendance des tonnages entrants était à la hausse avec une progression en 2017 de 93,32 tonnes par rapport à 2016. Cette année, il est remarqué une baisse de 0,98 % représentant 73,99 tonnes par rapport à 2017. Cette diminution du tonnage pourrait s'expliquer par la modification des fréquences de collecte des emballages dans certains quartiers du territoire.

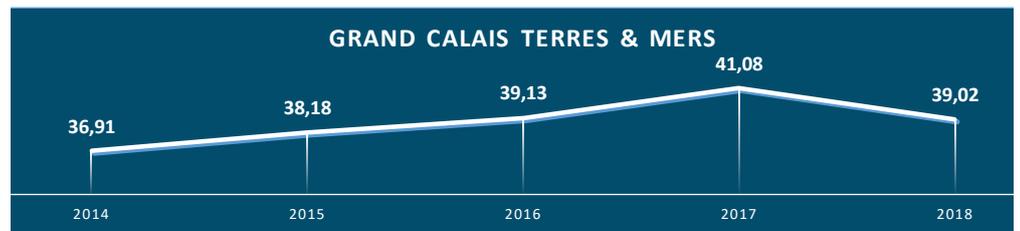
## Évolution pluriannuelle des ratios des tonnages en kg/an/hab.

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire du SEVADEC

**45,96 Kg**

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire national

**45,90 Kg**



## Tonnages des matériaux triés par collectivité

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
P.E.T. CLAIR	345,69	127,40	142,09	615,18
P.E.H.D.	62,43	15,59	24,19	102,21
P.E.T. coloré	162,48	42,32	46,22	251,02
Autres plastique	24,55	4,20	2,83	31,58
Aluminium	27,38	5,09	7,31	39,78
Acier	191,87	58,66	71,11	321,64
E.L.A.	62,69	13,74	20,82	97,25
Cartonnettes	813,94	268,17	280,49	1362,60
J.R.M.	640,37	194,13	205,58	1040,08
Gros de magasin	801,31	645,05	531,50	1977,86
Refus de tri	987,60	174,87	372,45	1534,92
<b>Total</b>	<b>4 120,31</b>	<b>1 549,22</b>	<b>1 704,59</b>	<b>7 374,12</b>

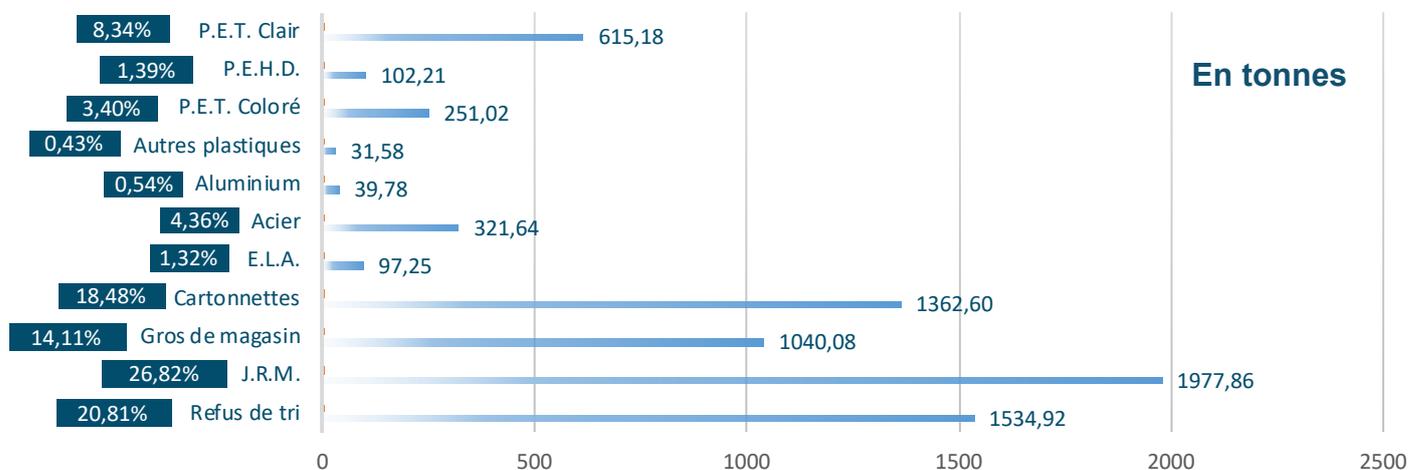
Pour l'année 2018, le SEVADEC a réceptionné 7 432,69 tonnes d'emballages et en a trié 7 374,12 tonnes.

Cette différence entre le tonnage entrant et celui réellement trié s'explique par l'existence d'un stock de déchets restant à trier au 31 décembre 2018 et d'une «freinte».

## Exemple :

une bouteille remplie d'eau pèse 1,5 kg lorsqu'elle entre au centre de tri. Or à sa sortie et après avoir été conditionnée (pressée) sous forme de balle, elle ne pèse que 35 g. L'eau contenue dans la bouteille part au sein du réseau assainissement et il ne reste que le plastique. Le principe est le même pour les cartons mouillés ou les autres matériaux.

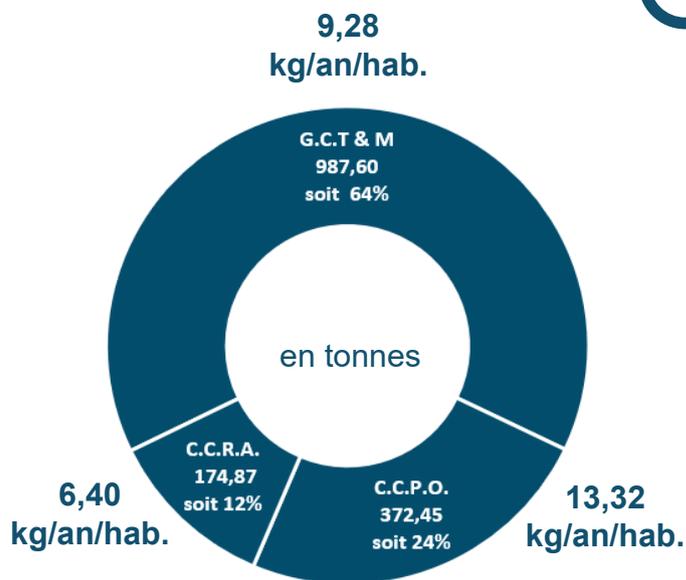
## Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri



Sur les 7 374,12 tonnes d'emballages triés, 100 % sont valorisés, y compris les refus de tri qui, désormais, ne sont plus enfouis mais valorisés dans une unité de fabrication de C.S.R. (Combustible Solide de Récupération). Les Journaux, Revues et Magazines (J.R.M.), les cartonnettes (E.M.R.) et le gros de magasin représentent la plus grosse fraction valorisée avec 59,40 % du tonnage sortant.

### Tonnages des matières non valorisables

Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens. Ces déchets sont dirigés vers une chaîne de production de Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) gérée par la société Opale environnement, située zone Marcel Doret, à Calais afin d'être valorisés en combustible pour les cimenteries.

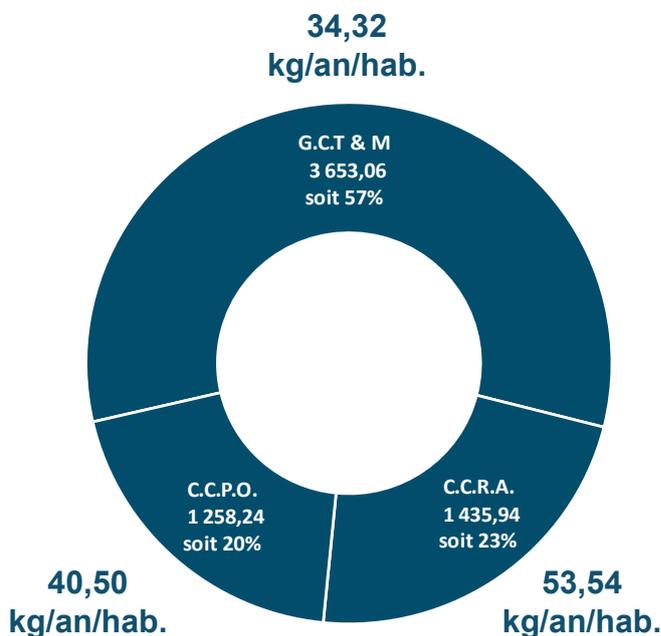


Sur les 7 374,12 tonnes de déchets triés, les refus de tri représentent 20,65 % soit un ratio moyen de 9,49 kg par habitant pour l'année 2018. Ce chiffre est en légère augmentation par rapports aux années précédentes (augmentation de 2 à 3 %) compte tenu du fait que les plastiques (pots et barquettes) ne sont plus triés en mélange avec les P.E.H.D. mais orientés vers le refus de tri afin de maximiser les recettes issues de la revente des matériaux. En effet, aujourd'hui, il est plus intéressant de revendre du P.E.H.D. «pur» que du P.E.H.D. en mélange avec les pots et barquettes.

Au regard des caractérisations effectuées en amont, sur les emballages, nous observons une légère dégradation de la qualité des déchets entrants au centre de tri (+ 1,08 point par rapport au taux de refus de 2017).

### Tonnage du verre

Au niveau de la plate-forme du centre de tri, un quai permet d'entreposer le verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage. Le verre transitant par cet équipement est celui collecté en porte-à-porte et en apport volontaire sur les territoires de Grand Calais Terres & Mers et de la C.C.R.A. Depuis début décembre 2018, la C.C.P.O. profite également de cet équipement pour limiter les frais de rechargement avant l'exutoire final.





# SEVADEC

CENTRE DE VALORISATION  
ORGANIQUE

En service depuis mars 2007, le Centre de Valorisation Organique (ou usine de biométhanisation) permet de valoriser les déchets organiques biodégradables, encore appelés fermentescibles.

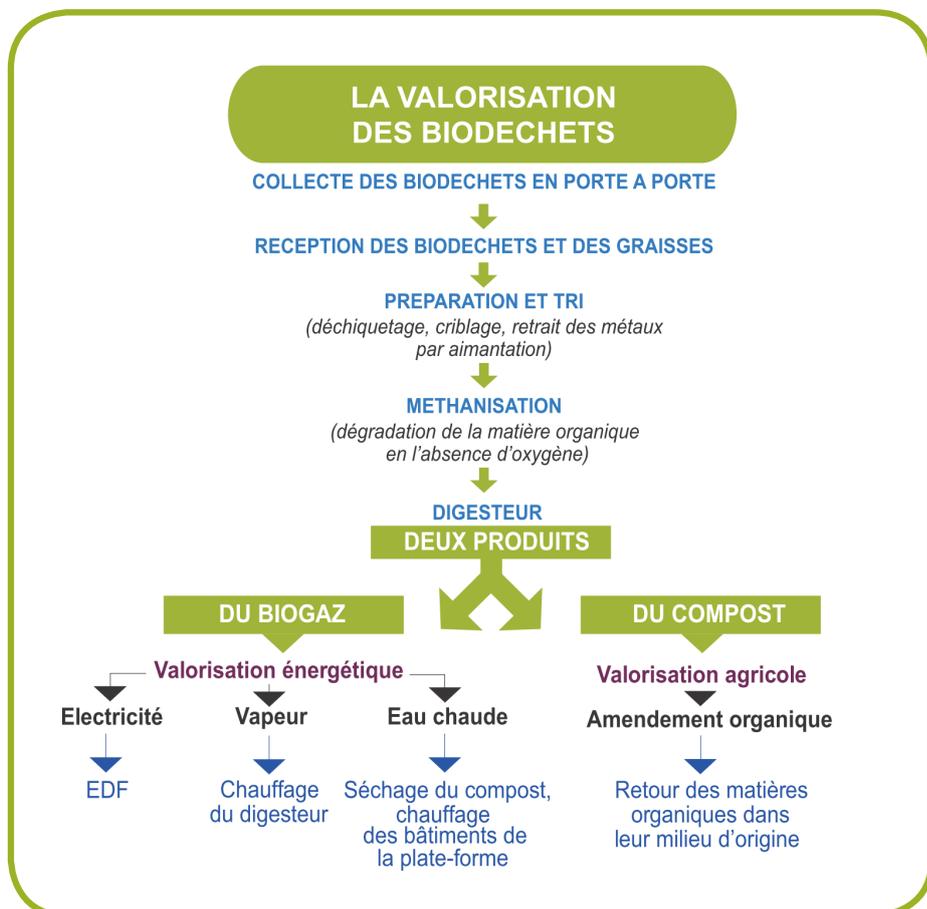
La capacité maximale est de 28 000 tonnes par an (27 000 tonnes de biodéchets et 1 000 tonnes de graisses et huiles alimentaires).

La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :

- un mélange gazeux combustible, appelé « biogaz », qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur ;

- un résidu organique, appelé « digestat », correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost ;

- un résidu liquide, appelé « jus », représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets. Une étude est actuellement menée afin de trouver une solution pour valoriser ces jus (utilisation comme engrais par exemple).



La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers. Le biogaz est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité verte et de la chaleur grâce à cette dernière.

L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter 28 000 tonnes par an :

- 27 000 tonnes de biodéchets (fermentescibles et déchets verts) issus de la collecte sélective des ménages et d'apports volontaires des déchèteries,
- 1 000 tonnes d'huiles et de graisses alimentaires.

### Les biodéchets, collectés en porte-à-porte, apportés au C.V.O. par les collectivités membres

	GRAND CALAIS TERRES & MERS		C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
	Fermentescibles	Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts	
Total par type de déchet	8 222,52	714,48	4 704,16	2 376,96	-
Total par collectivité	8 937,00				16 018,12

Le tonnage des fermentescibles entrant au C.V.O., provenant de Grand Calais Terres & Mers, a augmenté de 1,26 % par rapport à 2017 (8 120,10 tonnes).

Le tonnage des déchets verts a, quant à lui, fortement diminué de 38,02 %.

Entre 2017 et 2018, la production globale de biodéchets issus du territoire de Grand Calais Terres & Mers est en baisse de 3,62 %. Il est passé de 9 272,91 tonnes en 2017 à 8 937 tonnes en 2018.

Le tonnage provenant de la C.C.R.A. a baissé de

1,33 %. En effet, ce dernier est passé de 4 767,63 tonnes à 4 704,16 tonnes pour l'année 2018.

Concernant le tonnage provenant de la C.C.P.O., celui-ci a connu une baisse importante puisqu'il est passé de 3 398,34 tonnes à 2 376,96 tonnes, soit une baisse de 30,05 % qui s'explique par le détournement important vers une plateforme de compostage en période estivale.

Globalement, les biodéchets apportés au C.V.O. ont baissé de 8,14 % entre 2017 et 2018 sur le territoire du SEVADEC.

### Les déchets provenant des déchèteries

Entre 2017 et 2018, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales provenant des déchèteries a augmenté de 6,83 %. Il est passé de 3 368,78 tonnes en 2017 à 3 599,18 tonnes en 2018.

	Déchèteries	
	Déchets verts	Huiles végétales
Total par déchet	3 590,56	8,62

### Les déchets tiers fournis par le SEVADEC

Le SEVADEC s'est engagé, au travers du marché d'exploitation conclu avec OCTEVA, à fournir 1 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires par an. En 2018, le SEVADEC a dépassé son objectif puisque 1 490,13 tonnes d'huiles et graisses ont été apportées et traitées sur le C.V.O. Cette valeur est en baisse de 5,81 % par rapport à 2017.

### Les déchets tiers fournis par le OCTEVA

Le tonnage de déchets tiers fournis par OCTEVA reste stable par rapport à 2017. En effet celui-ci est passé de 2 155,00 tonnes en 2017 à 2 150,90 tonnes pour l'année 2018.

## Les autres déchets

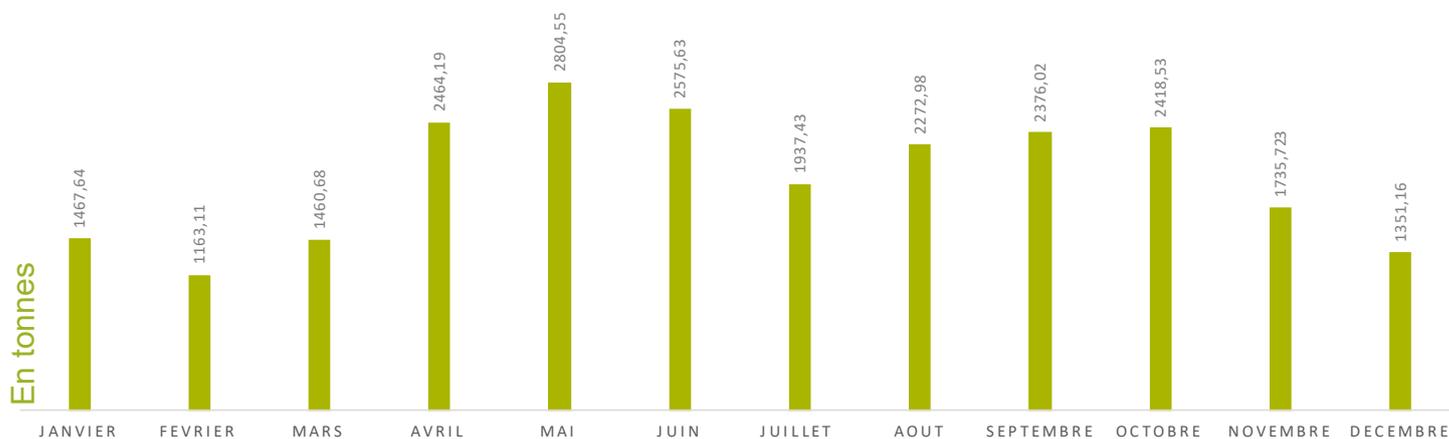
- les grands cartons

Ils proviennent des grands boulevards calaisiens, sont collectés par Grands Calais Terres & Mers puis sont envoyés au C.V.O. pour y être traités. Ceux-ci représentent 21,70 tonnes.

- les déchets verts des communes :

Il s'agit ici des déchets apportés par les services techniques (espaces verts) de Calais, de Coquelles et de Sangatte. Ces déchets valorisés au C.V.O. représentent 747,61 tonnes.

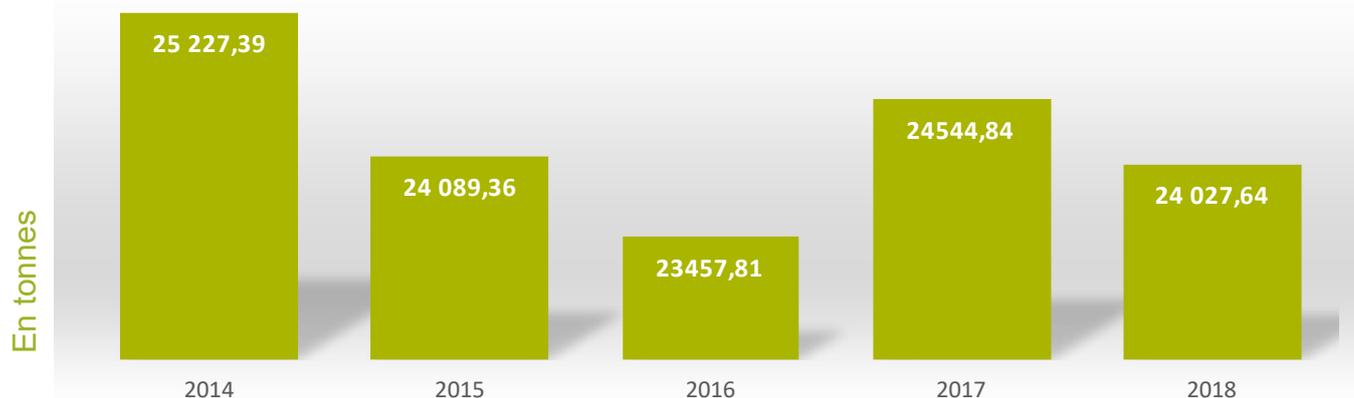
## Évolution mensuelle des biodéchets envoyés au C.V.O. (déchets des collectivités + déchets des déchèteries + déchets tiers du SEVADEC et d'OCTEVA + les autres déchets).



24 027,64 tonnes de déchets ont été réceptionnées au C.V.O. durant l'année 2018. De décembre à mars, les apports de déchets au C.V.O. sont faibles. Cependant, entre avril et novembre, la quantité augmente fortement. Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours.



## Évolution pluriannuelle du tonnage réceptionné par le C.V.O. de 2014 à 2018



**Matières à évacuer du C.V.O.**



- Le refus de tri primaire (films, papiers glacés, erreurs de tri...)

En 2018, il représente 13,6 tonnes du tonnage entrant. Celui-ci est séparé des déchets entrants lors du passage dans un trommel à mailles de 60 mm situé dans la zone de préparation. Les déchets dont le diamètre est supérieur à 60 mm retournent dans la zone de réception ou sont envoyés en Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).



- Les déchets ferreux (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...)

Ils représentent 96,64 tonnes sur le total du tonnage entrant. Ces métaux sont repris et valorisés par la société «Nicolay» qui leur offre une seconde vie.



- Le structurant excédentaire (compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois)

Il est obtenu après criblage dans un trommel à mailles de 12 mm suivi d'un crible à effet trampoline à double maille (0 - 9 mm et 0 - 7 mm). Cette fraction constitue 7 000,04 tonnes et sera envoyée en C.S.D.N.D. afin de servir de couche intermédiaire dans les alvéoles de stockage.

Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Boues de curage	Total
13,60	96,64	7 000,04	45,60	7 155,88

**Les produits du C.V.O.**

Quantité de biogaz produit (Nm <sup>3</sup> )	Biodéchets introduits (tonnes)	Ratio Nm <sup>3</sup> /tonne introduite
2 597 257	23 377,10	111,10

Part du biogaz envoyé vers les groupes électrogènes

**91,26 %**

La part de biogaz, produit en 2018, envoyé vers les groupes électrogènes dépasse la valeur théorique (85 %).

En 2018, 91,26 % du biogaz a été envoyé vers les groupes électrogènes contre 95,10 % en 2017.

Part du biogaz envoyé vers la chaudière de secours

**7,50 %**

La part de biogaz envoyé vers la chaudière de secours est inférieure à la valeur théorique (10 %) puisqu'elle atteint 7,50 %.

Part du biogaz envoyé vers la torchère

**1,23 %**

En 2018, la part de biogaz envoyé vers la torchère est en dessous de la valeur théorique (5 %) puisqu'elle est de 1,23 %.

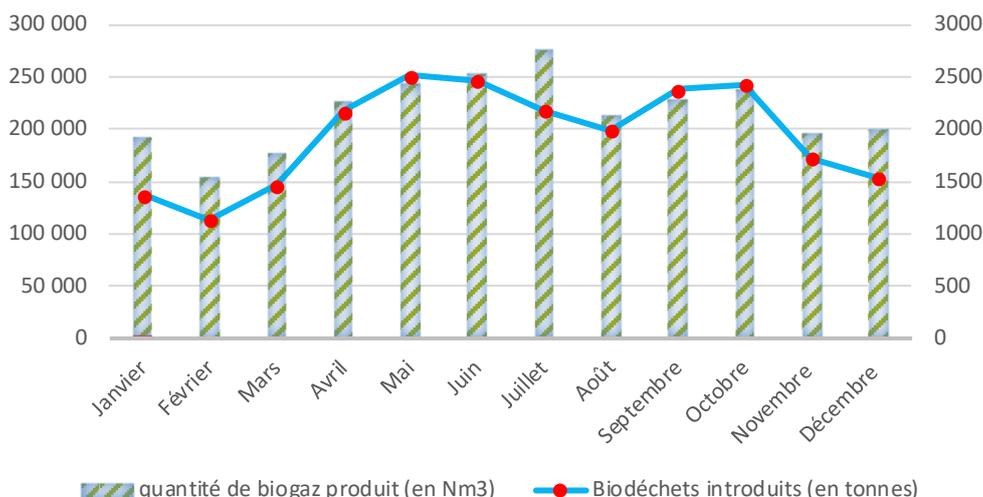
Ce faible pourcentage de biogaz envoyé vers la torchère est dû à l'ajout d'un second groupe électrogène (mis en place en 2010) permettant une valorisation optimale du biogaz produit, notamment en période hivernale, mais également à deux optimisations qui ont été apportées en 2014 au niveau de la torchère et de la chaudière process.

Avec la chaudière de cogénération et celle de secours, le C.V.O. produit de l'eau chaude à hauteur de 1 034,72 MWh. Celle-ci est utilisée pour le chauffage des locaux du SEVADEC et d'OCTEVA. Une partie est également utilisée pour le séchage du compost.

Le C.V.O. produit également de la vapeur d'eau, environ 1 621,42 MWh à l'avantage de la chaudière de cogénération et 1 316,55 MWh à l'avantage de la chaudière « process » soit un total de 2 937,97 MWh.

La production de biogaz est suffisamment importante pour permettre une valorisation énergétique à la fois sous forme d'électricité et de chaleur grâce aux deux groupes électrogènes et aux deux chaudières présentes sur site.

### Quantité de biogaz produit en fonction du tonnage de déchets introduits



### Production de compost

En 2018, ce sont 5 794 tonnes de compost qui ont été produites. OCTEVA dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20 % restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distributions gratuites de compost organisées par les communes adhérentes du SEVADEC ou par le SEVADEC lors de ses journées portes ouvertes). Le compost produit sur l'usine est conforme à la norme NFU 44-051.



### Production d'électricité

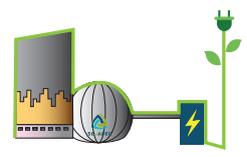
Production d'électricité en 2018

**4 516 MWh**

En 2018, la production d'électricité s'est élevée à 4 516 MWh (4 805 MWh en 2017), soit une baisse de 5,99 % par rapport à 2017.

Récapitulatif	2014	2015	2016	2017	2018
Biodéchets traités (en tonnes)	25 227	24 089	23 458	24 545	24 028
Biogaz produit (en Nm3/tonne introduite)	121	121	108	110	111
Biogaz total (en Nm3)	2 832 001	2 833 747	2 491 917	2 625 450	2 597 257
Pourcentage de biogaz envoyé à la torchère	1,88 %	0,56 %	0,32 %	0,49 %	1,23 %
Pourcentage de biogaz envoyé vers les groupes électrogènes	89,48 %	90,58 %	98,35 %	95,10 %	91,26 %
Pourcentage en biogaz envoyé vers la chaudière	8,64 %	8,86 %	1,33 %	4,40 %	7,50 %
Vapeur produite chaudière process (en MWh)	1 190	1 485	829	987	1 317
Vapeur cogénérée produite (en MWh)	1 750	1 891	1 687	1 727	1 621
Eau chaude cogénérée (en MWh)	3 390	3 466	3 285	3 363	3 162
Electricité produite (en MWh)	4 842	4 952	4 693	4 805	4 516
Compost produit (en tonnes)	5 729	5 383	5 255	6 677	5 794

## LA VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES



Le Centre de Valorisation Organique est une installation permettant de traiter localement les huiles alimentaires usagées et ainsi de produire de l'électricité verte dans le respect de notre environnement.



Pour l'année 2018, 26,19 tonnes d'huiles alimentaires usagées provenant des établissements scolaires et des restaurateurs du territoire ont été collectées, contre 8,62 tonnes au sein des déchèteries.

La collecte des huiles a légèrement baissé de (1,83 %) puisqu'elle passe de 35,46 tonnes collectées en 2017 à 34,81 tonnes en 2018.

Ces tonnages ont été dirigés vers l'unité de méthanisation afin d'être traités et valorisés.



# SEVADEC

DECHETERIES

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

Les déchèteries permettent donc de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées.



Le territoire du SEVADEC est doté d'un réseau de 8 déchèteries. La création et l'exploitation de celles-ci s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets, définie à l'échelle européenne, et qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitation du territoire du syndicat.

**Bienvenue à la déchèterie du SEVADEC**

**Consignes de sécurité**

- 10 Entrée réglementée - interdiction de stationnement
- Vitesse réglementée
- Recupération interdite
- Interdit à tout animal - Ne pas faire descendre ni laisser les enfants
- Interdiction d'apporter une fumée
- Risque de chute

**Consignes d'utilisation**

- Présenter votre badge d'accès au gestionnaire
- Respecter les consignes de tri
- Respecter les lieux et le personnel
- Eteindre son moteur lors des dépôts
- Nettoyer les quais après dépôts
- 3 m<sup>3</sup> de déchets par passage et par foyer à raison de 5 passages/mois

**Plan de la déchèterie de Oye Plage**

4	Bois
7	Cartons
3	Déchets verts
6	Tout-venant
2	Déchets verts
5	Gravats
1	Métaux



Les déchèteries sont complémentaires aux collectes sélectives des déchets des ménages. Elles s'inscrivent dans un dispositif global de la gestion des déchets.

## FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHÈTES ENTRANTS DANS LES DÉCHÈTERIES

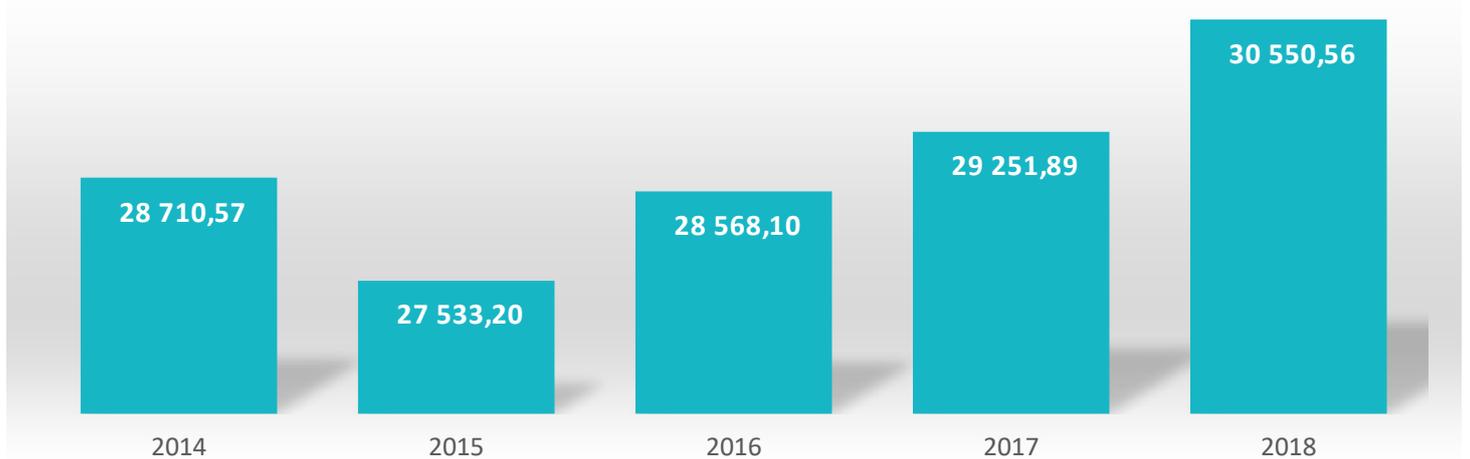
	Tonnage	Fréquentation	Ratio en kg/passage
Epinal	7 003,44	45 882	152,64
Monod	6 876,88	49 882	137,86
Guînes	4 376,56	32 754	133,62
Audruicq	2 863,69	21 923	130,62
Louches	3 548,46	27 733	127,95
Oye-Plage	2 698,51	19 053	141,63
Peuplingues	1 738,55	12 726	136,61
Licques	1 444,47	10 466	138,02
<b>Total</b>	<b>30 550,56</b>	<b>220 419</b>	<b>138,60</b>

Le réseau de déchèteries du SEVADEC a connu une fréquentation de 220 419 passages en 2018 et a réceptionné 30 550,56 tonnes de déchets, soit une hausse de 4,44 % par rapport à 2017.

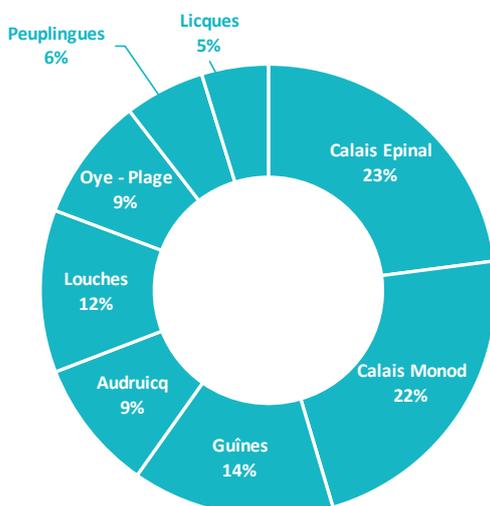
Cette fréquentation et ce tonnage prennent en compte les apports des habitants du S.M.L.A. (Syndicat Mixte Lys Audomarois) pour lesquelles une convention a été signée afin de permettre à ces derniers d'utiliser notre réseau de déchèteries.

Cette hausse des apports s'est effectuée sur l'ensemble des déchèteries à l'exception de la déchèterie d'Audruicq. Cela s'explique par la fermeture de cette dernière, pour une durée de 2 mois, afin de réaliser des travaux de réhabilitation.

### Evolution du tonnage des déchets collectés dans les déchèteries depuis 2014



### Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté

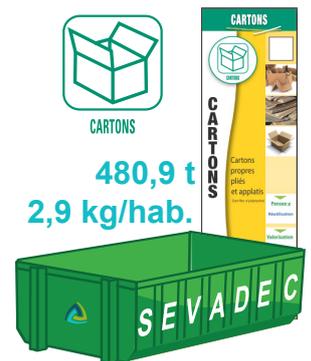
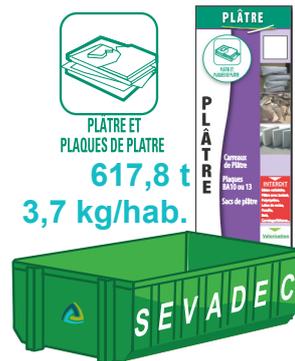
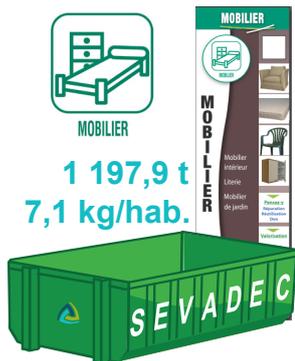
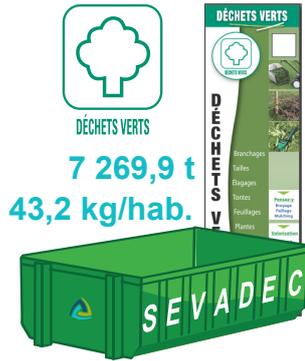


Les apports effectués par les usagers sur les déchèteries de Calais Epinal et Calais Monod représentent 45 % des apports totaux soit 13 880,33 tonnes de déchets. Cette part est représentative de la typologie puisqu'il s'agit ici de zones urbaines.

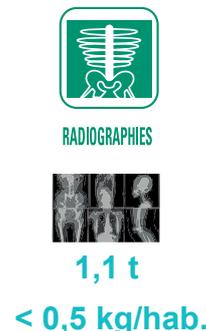
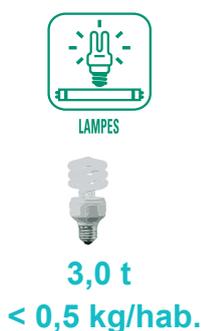
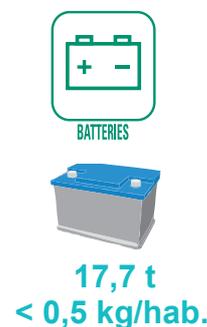
Arrivent, ensuite, les déchèteries de Guînes et de Louches représentant respectivement 14 % et 12 % du tonnage total.

Les déchèteries d'Audruicq et d'Oye-plage ont réceptionné quasiment la même quantité, à hauteur de 9 %, de déchets chacune sur l'ensemble des déchets collectés sur le réseau de déchèteries ( les travaux effectués sur la déchèterie d'Audruicq ont réduit la part des tonnages collectés sur cette dernière en 2018).

Les plus faibles apports concernent les déchèteries de Peuplingues et Licques (5 % et 6%). Il s'agit ici de zones rurales.



En 2018, les déchèteries ont accueillis un total de 30 550,56 tonnes de déchets contre 29 251,89 tonnes en 2017.



## Le service transport

Doté de 3 camions porteurs ampliroll, le service transport a en charge la rotation des bennes en déchèterie ainsi que le transport de celles-ci vers les exutoires.




**26 507 tonnes**

En 2018, 26 507 tonnes de déchets ont été transportées par le service transport du SEVADEC représentant 87 % du tonnage entrant sur l'ensemble des déchèteries.

La partie restante est assurée par différents prestataires privés.



**9 591 bennes**

Le service transport a manipulé et transportées 9 591 bennes en 2018 contre 9 603 en 2017. L'optimisation du remplissage des bennes a permis une certaine stabilité malgré une augmentation des apports en déchèterie.



**187 220 km**

Les camions ampliroll du SEVADEC ont parcouru, en 2018, 5 188 kilomètres de moins qu'en 2017.

Cette baisse s'explique par l'optimisation des parcours routiers afin d'acheminer les déchets vers les exutoires.



# SEVADEC

— CENTRE DE TRANSFERT —

Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transports plus grands, tels que des semi-remorques.

Le tonnage maximum autorisé, par jour, est de 230 tonnes, avec une évacuation sous 24h. Les déchets sont stockés dans une fosse puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

Les O.M.R. sont envoyées à 68 % sur le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) situé à Sainte-Marie-Kerque (La Bistade), géré par Opale Environnement et à 32 % sur le C.S.D.N.D.

de Blaringhem, géré par Baudalet.

Les encombrants sont triés en trois catégories (bois, D.E.E.E. et tout venant) puis évacués vers les filières adaptées. Ils ne transitent pas par la fosse mais sont vidés en bennes.

Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert a été confiée au SEVADEC.

L'exploitation du site par le syndicat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Tonnages collectés apportés aux 2 centres de transfert par collectivité en 2018

(en tonnes)	GRAND CALAIS TERRES & MERS	C.C.R.A.	C.C.P.O.	Total
O.M.R.	29 581,97	6 091,40	6 046,42	41 719,79
Fermentescibles + déchets verts	-	-	1 699,38*	1 699,38
Encombrants	442,52	390,76	-	833,28
Déchets des collectivités	3 476,97	-	-	3 476,97
Total	33 501,46	6 482,16	7 745,80	47 729,42

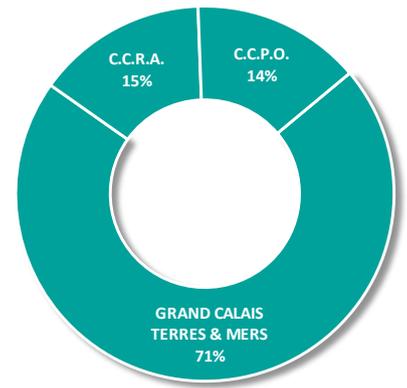
\* déchets F.F.O.M. détournés du C.V.O. vers une plateforme de compostage

On constate une certaine stabilité des flux résiduels. Il est tout de même à noter une tendance à la baisse de la production des O.M.R.

### Part des collectivités dans la provenance des O.M.R.

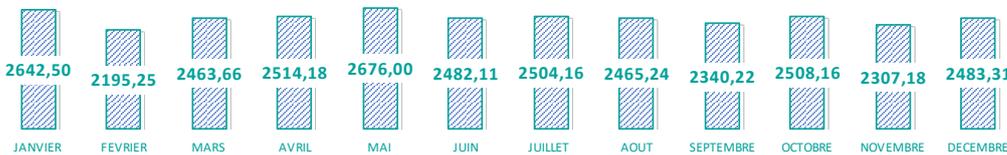
Sur le territoire du SEVADEC, 41 719,79 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ont été collectées en 2018 contre 42 823,20 en 2017 soit une baisse de 2,57 %

Entre 2017 et 2018, par collectivité, on observe une baisse des O.M.R. de 3,40 % pour Grand Calais Terres & Mers et de 2,16 % pour la C.C.P.O ainsi qu'une hausse de 1,22% pour la C.C.R.A.



### Évolution mensuelle des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles par collectivité en 2018

#### G.C.T&M



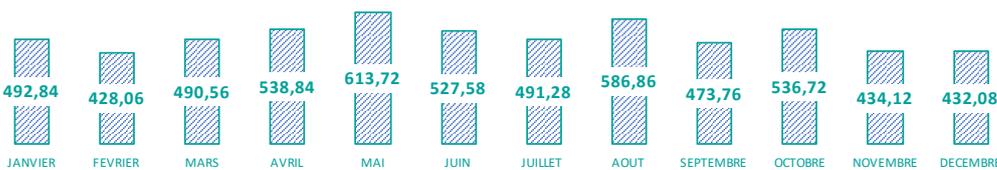
L'évolution du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles est relativement constante au cours de l'année.

#### C.C.R.A.



Le tonnage moyen de la C.C.R.A. est de 507 tonnes par mois et de 503 tonnes pour la C.C.P.O. Concernant Grand Calais Terres & Mers, le tonnage est, en moyenne, de 2 465 tonnes par mois.

#### C.C.P.O



### Ratio des O.M.R. en kg/an/hab.

2018	
Grand Calais Terres & Mers	277,93
C.C.R.A.	222,87
C.C.P.O.	216,28
SEVADEC	257,97
"Moyenne nationale"	298,30

Avec une population qui s'élève à 106 438 habitants pour l'année 2018, soit un peu moins de 66 % de la population globale, 71 % des O.M.R. proviennent du territoire de Grand Calais Terres & Mers contre 15 % pour celui de la C.C.R.A. et 14 % pour celui de la C.C.P.O. Ceci implique que le ratio par habitant est très largement supérieur pour

Grand Calais Terres & Mers, même si une tendance à la baisse s'est installée.

La production moyenne, pour un habitant du territoire du SEVADEC, s'établit donc à 257,97 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une diminution de plus de 14 kg/an/hab. par rapport à 2017.



**SEVADEC**  
C.V.O.M.R.

Le Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.) permettra de détourner la majeure partie des tonnages de déchets condamnés à l'enfouissement et de les envoyer vers des filières de valorisation.

Le C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles) valorisera de manière optimale chacune des fractions contenues dans les déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :

- la part organique sera méthanisée. Elle permettra la production de biométhane qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel et d'un amendement organique (fertilisant) utilisé en milieu agricole ;
- la part recyclable (métaux ferreux, non ferreux ainsi que le verre) sera dirigée vers les filières de recyclage ;
- la part dite à « haut pouvoir calorifique » (composée de plastiques, de textiles et de bois) permettra la production d'un Combustible Solide de

Récupération (C.S.R.) à destination des cimenteries et des chaudières industrielles ;

- la part des déchets « non recyclables et des non valorisables » représentera 19 % des déchets entrants et sera envoyée vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

Environ 81 % des déchets seront détournés de la filière « enfouissement ».

Le C.V.O.M.R. traitera 44 300 tonnes/an d'O.M.R. ainsi que 5 500 tonnes/an de tout-venant issu des déchèteries, de 900 tonnes/an d'encombrants et de 1 500 tonnes/an de refus issus du centre de tri.

### Taux de valorisation des Ordures Ménagères résiduelles



### Le projet de la plate-forme environnementale se décompose en 4 parties :

- une zone I.C.P.E. correspondant au C.V.O.M.R.,
- une zone tertiaire avec le nouveau siège administratif,
- une zone dédiée au service transport du SEVADEC permettant le stockage de bennes vides et le remisage des poids lourds,
- une réserve foncière.

### Historique de l'avancement de la demande d'autorisation d'exploiter :

- septembre à novembre 2017 : rédaction du D.D.A.E. (Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale),
- 5 décembre 2017 : dépôt du D.D.A.E. en préfecture,
- décembre 2017 à juin 2018 : instruction du dossier par la D.R.E.A.L. et analyses complémentaires,
- 29 juin 2018 : dépôt du D.D.A.E. mis à jour,
- 20 septembre au 19 octobre 2018 : enquête publique,
- novembre 2018 : rapport du commissaire enquêteur.

**La mise en service du C.V.O.M.R. est prévue pour le 19 juin 2020.**





# SEVADEC

## CENTRE ADMINISTRATIF

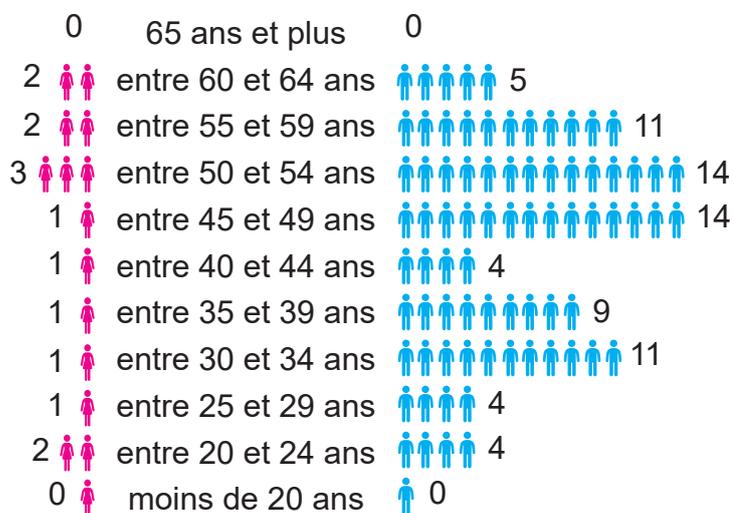
Le centre administratif est le bâtiment concentrant la gestion administrative du SEVADEC.

Il regroupe la Direction, le Pôle ressources, le Pôle communication, le Pôle Développement & Q.S.E. ainsi que les bureaux des responsables de services.

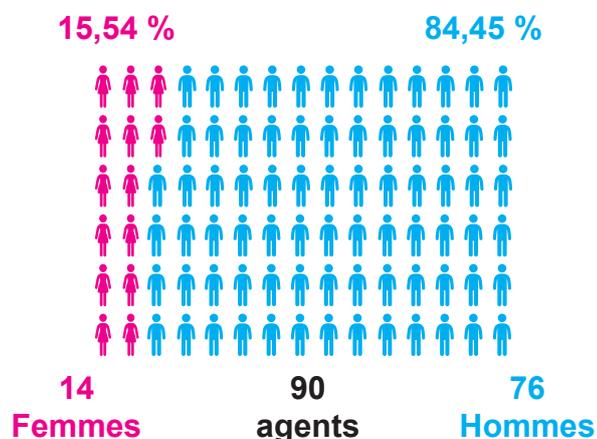
### BILAN SOCIAL 2018

Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2018, de 90 agents.

- répartition par sexe et par tranche d'âge :



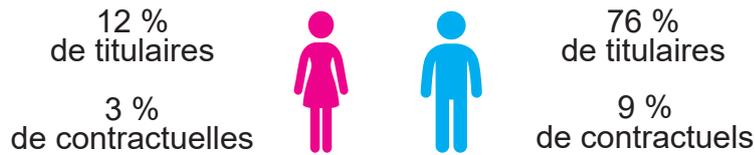
- répartition par sexe et par âge :



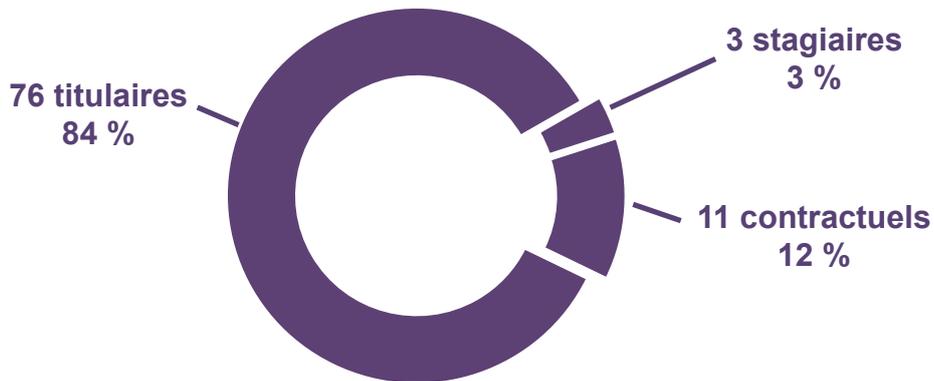
- Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Total
<b>Centre administratif</b>	<b>13</b>	-	-	<b>13</b>
<b>Centre transfert</b>	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>
<b>Centre de tri</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>47</b>
<b>Déchèterie</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>29</b>
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>90</b>

- Répartition hommes/femmes en fonction du statut :



- Répartition des effectifs en fonction de leurs statuts



- Répartition par catégorie hiérarchique



**Informations complémentaires**

3 agents ont fait l'objet d'une titularisation.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 5,32 %.

On dénombre, pour l'ensemble des agents, 2 568 journées d'absence pour 2018 (2 015 jours pour les maladies ordinaires, 61 jours pour les maladies de longue durée, 372 jours pour les accidents de travail, 95 jours pour les maladies professionnelles et 120 jours de mise «en disponibilité»), soit une baisse de 4,71 % par rapport au bilan social de 2017.

**Les accidents du travail**

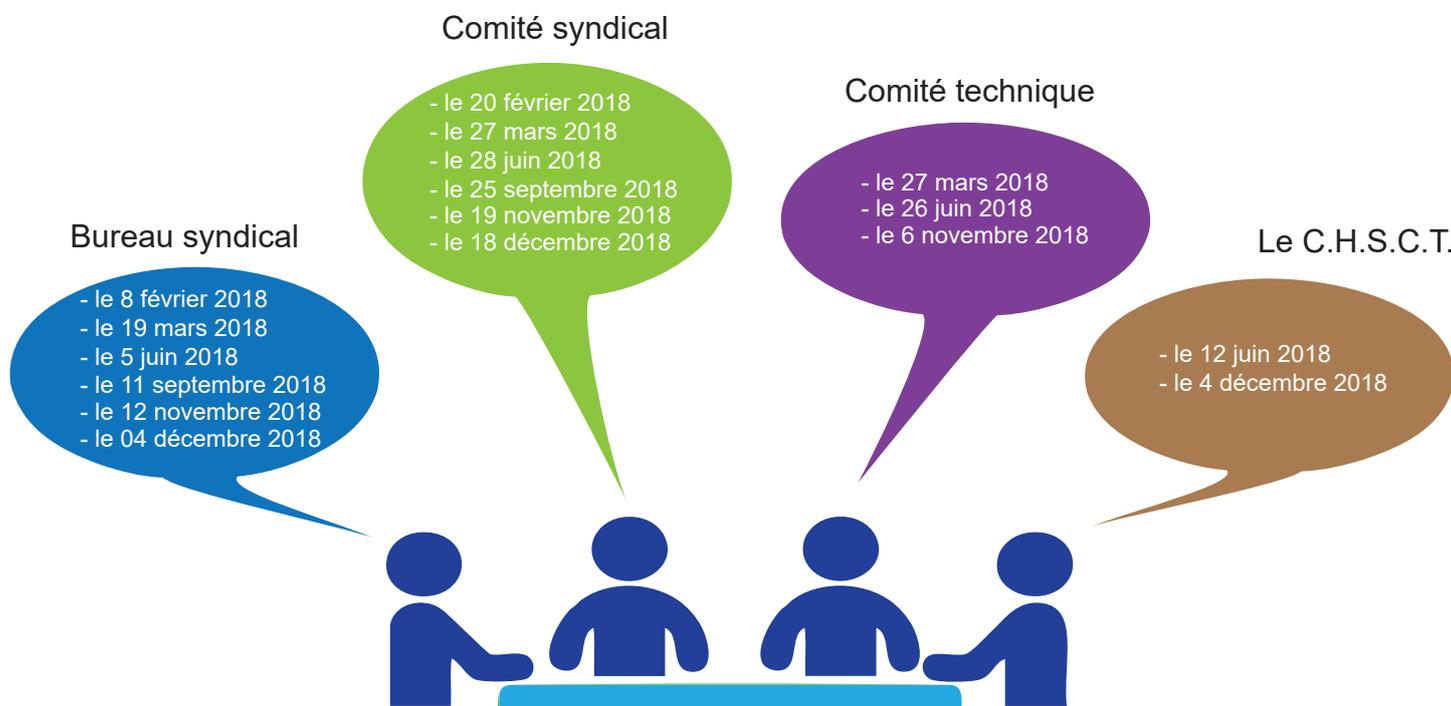
13 % des agents ont eu un accident au cours de l'année 2018 et 8 % se sont arrêtés (un accident ayant engendré au moins une journée d'arrêt sur la période). Ainsi, 60 % des agents accidentés se sont arrêtés. La durée moyenne d'arrêt, toutes natures d'accident confondues, est de 62 jours.

La part du temps perdu en raison des absences liées aux accidents de travail est de 1,66 %, ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée.

## Les formations en 2018

Nombre d'agents formés	Formation
21	Incendie 1 <sup>ère</sup> intervention
2	D.D.S.
11	Recyclage S.S.T.
10	C.N.F.P.T. (formation continue)

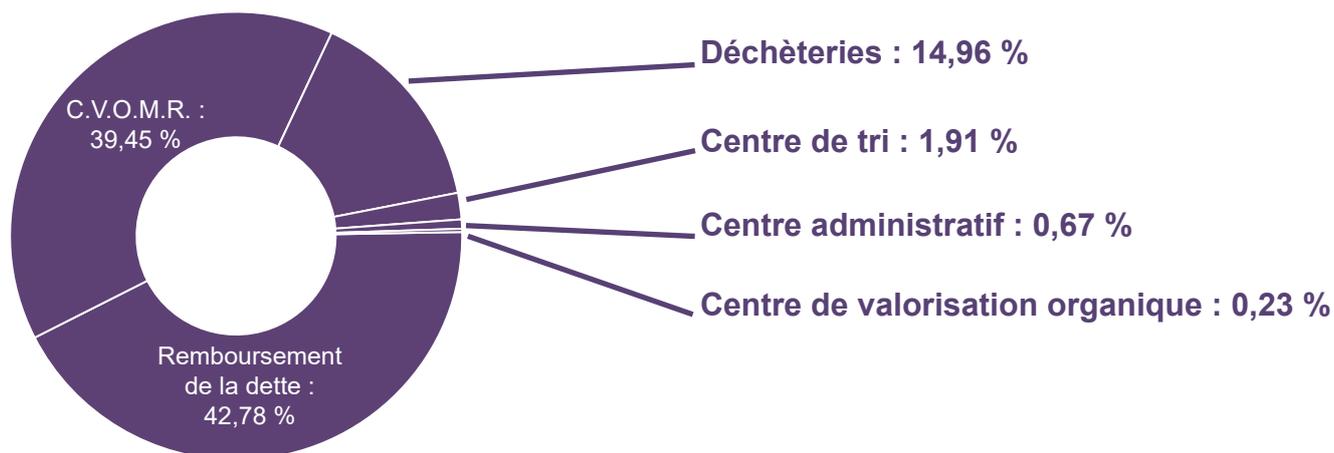
## LES REUNIONS EN 2018



## FINANCES

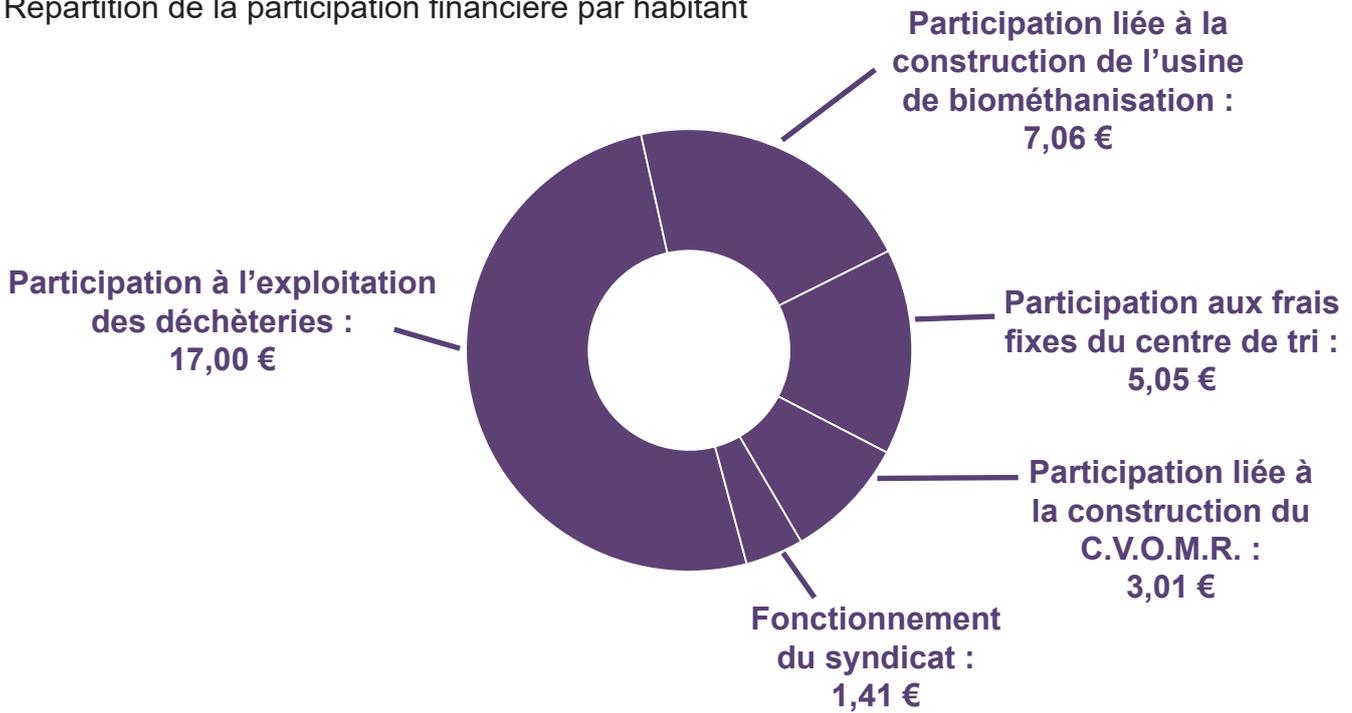
### LES INVESTISSEMENTS DU SEVADEC

Le montant des investissements s'élève, en 2018, à 3 126 798,06 €. Cette somme se répartit de la manière suivante :



## LES COÛTS DU SEVADEC

- Répartition de la participation financière par habitant



## LES COÛTS PAR INSTALLATION (INVESTISSEMENTS COMPRIS)

Le centre de tri	Prix à la tonne H.T.
Participation au fonctionnement du centre de tri (hors recettes)	128,46 €
Participation au traitement des refus de tri	78,30 €
L'usine de biométhanisation	Prix à la tonne H.T.
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	61,25 €
Le centre de transfert	Prix à la tonne H.T.
Coût de transport des O.M.R.	7,67 €
Coût de transfert des O.M.R.	6,70 €
Coût de traitement des O.M.R. (T.G.A.P. incluse)	92,50 €
Coût de traitement des encombrants	78,30 €
Coût de traitement du bois	55,00 €

## LES MARCHES CONCLUS EN 2018

Objet du marché	Date de conclusion du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
<b>Marché de services</b>			
Montant entre 90 000,00 € H.T. et 221 000,00 € H.T.			
<b>Marché de traitement du plâtre issu des déchèteries du SEVADEC</b>	14/05/2018	OPALE ENVIRONNEMENT	62100
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
<b>Marché d'exploitation du Centre de Valorisation Organique du SEVADEC</b>	26/11/2018	OCTEVA	62100
<b>Marché de fournitures</b>			
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
<b>Marché location longue durée d'engins de manutention</b>			59473
<b>Lot 1 : location d'un engin de manutention avec godet à griffes « spécial déchets » à moteur thermique fonctionnant au G.N.R. (Gazole Non Routier) avec contrat d'entretien de type « full service »</b>	13/03/2018	PHILIPPE TP	
<b>Lot 2 : location d'un chariot élévateur avec tablier à pinces à serrage latéral, à moteur thermique fonctionnant au G.N.R. (Gazole Non Routier) avec contrat d'entretien de type « full Service »</b>			59473
<b>Marché de fourniture de deux engins de manutention</b>	25/09/2018	CIMME SODIMAT	59113
<b>Marché de travaux</b>			
Montant entre 90 000,00 € H.T. et 5 548 000,00 € H.T.			
<b>Marché de réhabilitation et d'aménagement de la déchèterie d'Audruicq</b>			
<b>Lot 1 : réhabilitation et aménagement de la déchèterie d'Audruicq</b>	21/02/2018	CESBRON	62100
<b>Lot 2 : aménagement du local « gestionnaires » de la déchèterie d'Audruicq</b>	21/02/2018	OPALE CONSTRUCTION	62100
<b>Marché de travaux de voirie - prolongement de la rue Jacques Monod</b>	14/06/2018	EUROVIA	62100



Le SEVADEC, s'est donné pour mission fondamentale la pédagogie à l'environnement. Celle-ci se traduit par la sensibilisation d'un large public durant les visites hebdomadaires de nos installations, ainsi que durant différentes manifestations.

Durant l'année 2018, 1 705 visiteurs ont parcouru nos différentes installations. Ce fut l'occasion, à chaque instant, de démontrer l'intérêt de la réduction et le tri des déchets ménagers pour notre territoire et l'environnement.

Le point culminant de notre politique en faveur de la réduction des déchets s'illustre lors de la journée du Réemploi et de la Réparation.

Une présence sur les différentes manifestations du territoire, les Comices Agricoles d'Audruicq, d'Ardres ou encore au marché aux fleurs de Blériot, a permis de sensibiliser les citoyens dans un cadre dominical.

Notre objectif est de sensibiliser toutes les cibles. Ainsi, nous intervenons dans les centres de loisirs et culturels, ou en répondant aux sollicitations de nos différents partenaires, comme l'atteste l'exemple de notre participation, avec les services de Grand Calais Terres et Mers, à la sensibilisation des habitants de l'éco-quartier Descartes de Calais ou notre partenariat avec la Mission Locale d'Audruicq et les services du Département du Pas-de-Calais dans la découverte d'entreprises, avec les « Olympiades ».



Les participations aux Semaines de la Mer (du 14 au 29 avril 2018) en partenariat avec le C.P.I.E. Flandre Maritime ou encore à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (S.E.R.D. – 17 au 25 novembre 2018) ont permis de capter un public extérieur à notre territoire, notamment en provenance du Dunkerquois.

Enfin, en 2018, les métiers et les jeunes agents en contrat « Emploi Avenir » étaient à l'honneur, lors de notre partenariat avec la Mission Locale de Saint-Omer pour l'action « Je filme le métier qui me plaît ». Ce fut une belle occasion, outre la présentation de notre entité, de faire découvrir le monde professionnel à d'autres jeunes, de s'approprier des codes, des savoir-faire et des savoir-être spécifiques aux différents métiers, et pourquoi pas de leur faire découvrir leurs propres talents et éventuelles vocations dans ce monde de l'environnement.



Participations aux événements locaux

### Zoom sur :

- les opérations « compost »

Notre slogan « J’agis on y gagne » prend ici son sens. La distribution gratuite de compost à la population est un moment privilégié qui permet de remercier la population pour son geste éco-citoyen au quotidien.

Trier ses fermentescibles à la maison ou venir déposer des déchets verts à la déchèterie ne sont pas des gestes anodins. Ils permettent une gestion responsable des déchets dégradables. Sans eux, le SEVADEC ne pourrait proposer un amendement organique de qualité.

Fortement prisée, la distribution de compost s’est effectuée en deux temps, comme chaque année (le 23 février 2018 ainsi que le 5 octobre 2018).



- la 25<sup>ème</sup> journée « portes ouvertes » était axée sur une communication relatives aux des éco-organismes partenaires du SEVADEC.



Si notre volonté a toujours été de réaliser une « portes ouvertes » sur nos différentes déchèteries, la réalité est tout autre. En effet, pour des raisons évidentes de sécurité, il est impossible d’envisager ce type d’évènement sur les équipements extérieurs. Par ailleurs, l’usager souvent pressé n’a guère de temps à accorder à notre politique de sensibilisation en ce lieu. Ainsi l’objectif était de mettre en avant les différentes sociétés de droit privé investies par les pouvoirs publics et qui oeuvrent au quotidien avec le SEVADEC pour la collecte, le traitement des déchets sur le marché.



Ainsi Eco-TLC, Aliapur (pneumatiques), EcoDDS (Déchets Ménagers Spécifiques), Screlec (piles), Ecomobilier, Eco-Systemes (Déchets D’Equipements Electriques et Electroniques), Récyclum (lampes), DASTRI (qui collecte et traite les déchets d’activités de soins à risques infectieux et assimilés perforants) ont fait l’objet d’une présentation auprès de nos 65 visiteurs en ce vendredi 5 octobre 2018.



- les parutions du magazine « J’Agis on y Gagne »

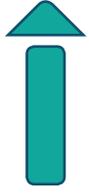


Edité à près de 79.000 exemplaires et distribué sur l’ensemble des boîtes aux lettres, mairies et sièges des collectivités adhérentes, « J’agis on y gagne », notre bulletin d’information vise à promouvoir nos actions sur le territoire. En cette année 2018, trois magazines (avril, septembre et décembre 2018) ont fait la promotion de notre politique environnementale.

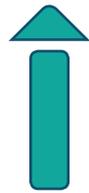
Synthèse du traitement

Filière de recyclage et de valorisation

3



2



1

Exutoires	TRIsélec										
Tonnage	1 552,76	664,27	102,20	251,90	31,58	39,78	337,32	98,07	1 385,40	1 040,28	1 978,06
Catégories	Refus de tri	P.E.T. clair	P.E.H.D.	P.E.T. foncé	Autres plastiques	Aluminium	Acier	E.L.A.	E.M.R.	Gros de magasin	Papier

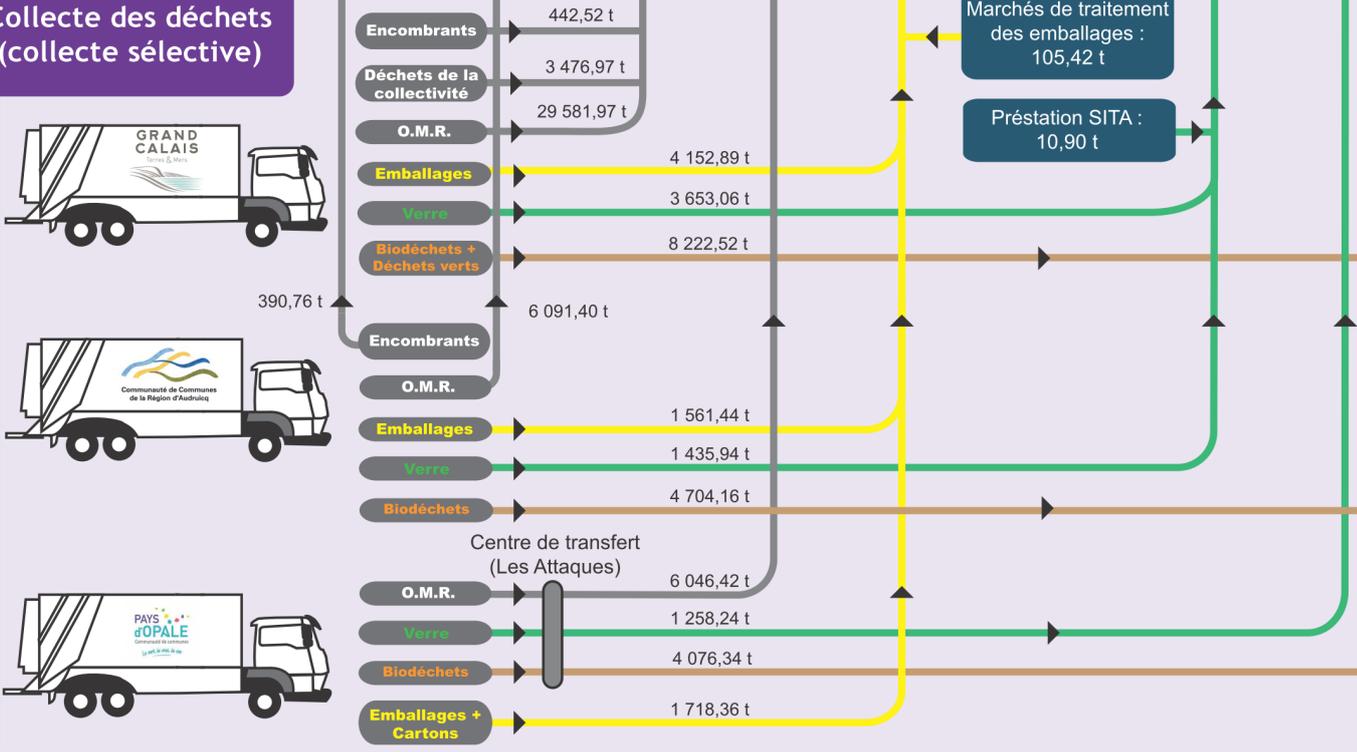
7 481,64 tonnes  
Freinte : 104,08 tonnes

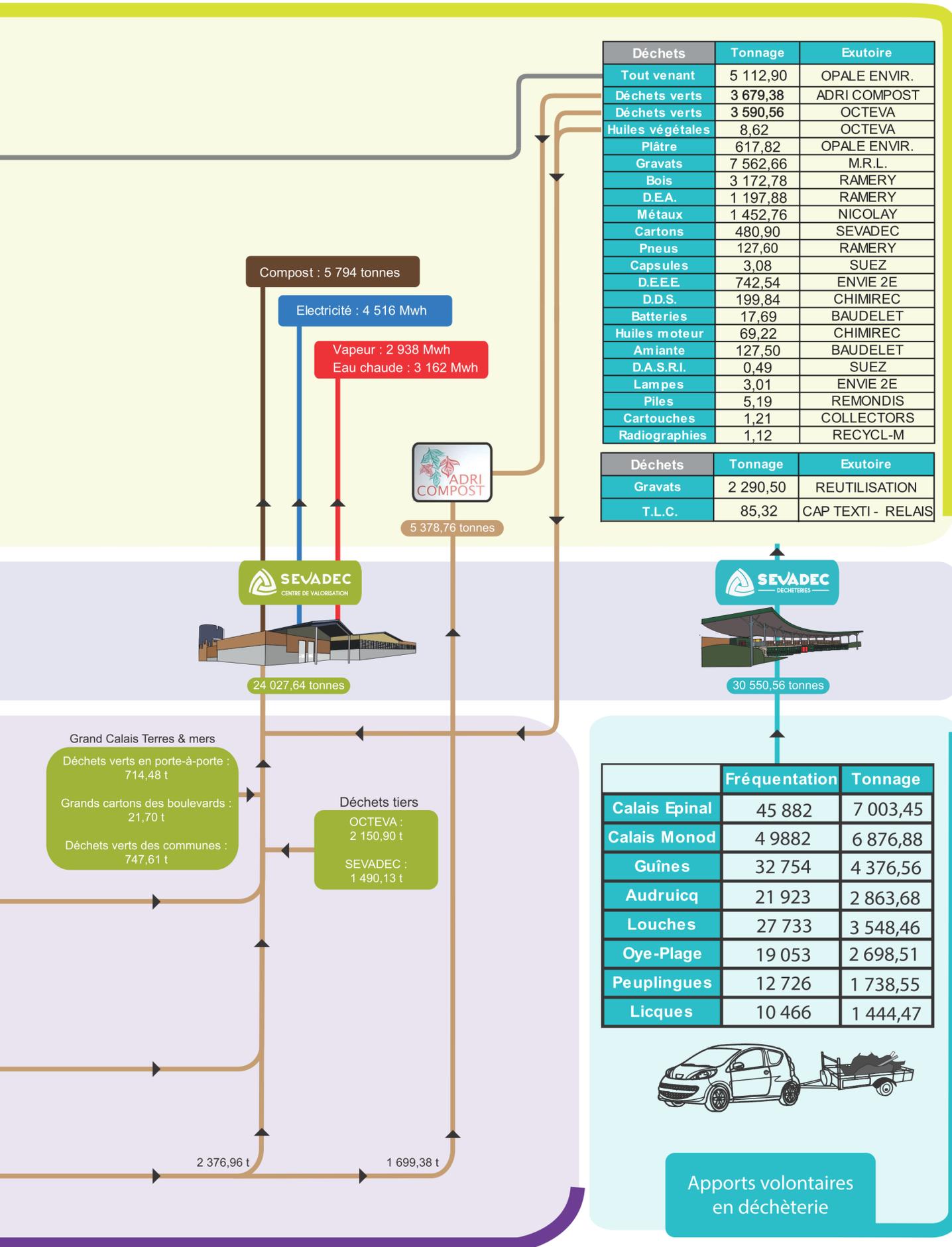


Unités de traitement des déchets



Collecte des déchets (collecte sélective)





Déchets	Tonnage	Exutoire
Tout venant	5 112,90	OPALE ENVIR.
Déchets verts	3 679,38	ADRI COMPOST
Déchets verts	3 590,56	OCTEVA
Huiles végétales	8,62	OCTEVA
Plâtre	617,82	OPALE ENVIR.
Gravats	7 562,66	M.R.L.
Bois	3 172,78	RAMERY
D.E.A.	1 197,88	RAMERY
Métaux	1 452,76	NICOLAY
Cartons	480,90	SEVADEC
Pneus	127,60	RAMERY
Capsules	3,08	SUEZ
D.E.E.E.	742,54	ENVIE 2E
D.D.S.	199,84	CHIMIREC
Batteries	17,69	BAUDELET
Huiles moteur	69,22	CHIMIREC
Amiante	127,50	BAUDELET
D.A.S.R.I.	0,49	SUEZ
Lampes	3,01	ENVIE 2E
Piles	5,19	REMONDIS
Cartouches	1,21	COLLECTORS
Radiographies	1,12	RECYCL-M

Déchets	Tonnage	Exutoire
Gravats	2 290,50	REUTILISATION
T.L.C.	85,32	CAP TEXTI - RELAIS

Compost : 5 794 tonnes

Electricité : 4 516 Mwh

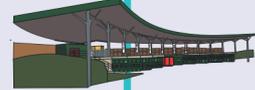
Vapeur : 2 938 Mwh  
Eau chaude : 3 162 Mwh



5 378,76 tonnes



24 027,64 tonnes



30 550,56 tonnes

Grand Calais Terres & mers

Déchets verts en porte-à-porte : 714,48 t

Grands cartons des boulevards : 21,70 t

Déchets verts des communes : 747,61 t

Déchets tiers

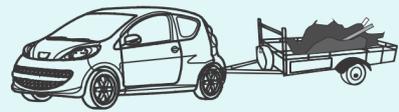
OCTEVA : 2 150,90 t

SEVADEC : 1 490,13 t

2 376,96 t

1 699,38 t

	Fréquentation	Tonnage
Calais Epinal	45 882	7 003,45
Calais Monod	4 9882	6 876,88
Guînes	32 754	4 376,56
Audruicq	21 923	2 863,68
Louches	27 733	3 548,46
Oye-Plage	19 053	2 698,51
Peuplingues	12 726	1 738,55
Licques	10 466	1 444,47



Apports volontaires en déchèterie

# Le SEVADEC en chiffre

# 161 726 habitants

C'est le nombre d'habitants du territoire. Il se décompose comme suit : 106 438 habitants pour Grands Calais Terres & Mers, 27 332 habitants pour la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et 27 956 habitants pour la Communauté de Communes Pays d'Opale.

# 16 mois

La construction du C.V.O.M.R. s'étalera sur une période de 16 mois. La date prévisionnelle de livraison est le 19 juin 2020.

# 52 %

## Valorisation matière

52 % du total des déchets traités par le SEVADEC ont été valorisés en matière.

# 1 705 visites

De nombreuses visites sont programmées durant l'année. En 2018, 1 705 habitants ont eu l'occasion de visiter nos installations.

# 2 %

## Valorisation énergétique

2 % du total des déchets traités par le SEVADEC ont été valorisés en énergie.

# 4,34 % de réduction

De par ses actions de prévention, le SEVADEC a réduit la production de D.M.A. de 4,34 % (année de référence : 2010)

# 220 419 passages

Durant l'année 2018, les déchèteries ont observé une fréquentation de 220 419 passages.

# 2 512 visiteurs

2 512 visiteurs ont foulé les allées de la grande halle du Channel lors de la 5<sup>ème</sup> édition de la Journée du Réemploi et de la réparation.

# 103 411 tonnes de D.M.A.

C'est le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés. Ces derniers se composent de la manière suivante : 75 502,74 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilées (O.M.R. + Emballages + Verre + Biodéchets), 29 338,57 tonnes de déchets provenant des déchèteries, 736,18 tonnes de déchets verts et de cartons et 833,28 tonnes d'encombrants.

# 90 agents

Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2018 de 90 agents (76 titulaires, 3 stagiaires et 11 contractuels).

## Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (déchets gérés par les collectivités locales).

<b>Déchets de la collectivité</b>  - Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie, marchés - Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	<b>Déchets ménagers et assimilés</b> Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	<b>Déchets occasionnels</b>  Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	<b>Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles</li> <li>• Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)</li> </ul>

Source : C.G.D.D.

**Biodéchets** : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

**Déchets verts** : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

**D.E.E.E.** = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

**Déchets fermentescibles** : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traité par compostage ou méthanisation.

**Déchets inertes** : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

**D.D.S.** = Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc).

**D.A.S.R.I.** = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

**Déchets ultimes** : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

**E.L.A.** = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits).

**E.M.R.** = Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteau, suremballage de yaourts).

**J.R.M.** = Journaux, Revues, Magazines.

**P.E.H.D.** = PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons, ...) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

**P.E.T.** = PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

**Tout-venant** : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans des bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

## LES TYPES DE COLLECTES

**Collecte** : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

**Collecte en porte à porte** : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

**Collecte par apport volontaire** : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries...

**Collecte séparée** : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

## UNITE DE BIOMETHANISATION

**Centre de Valorisation Organique (C.V.O.)** : appelé également usine de biométhanisation.

**Méthanisation** : transformation des matières organiques par « fermentation anaérobie » (raréfaction d'air) et « digestion », celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

**Biométhanisation** : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-

organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de « biogaz », mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé « digestat ».

**Digesteur** : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

## AUTRES DEFINITIONS

**Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.)** : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

**Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.)** : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

**Refus de tri** : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

**Valorisation** : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

**I.C.P.E.** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

**D.D.A.E.** : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.



[www.sevadec.fr](http://www.sevadec.fr)



J'agis on y  
G  GNE!

281 rue Jacques Monod - BP20 - 62101 Calais cedex - Standard 03 21 19 58 30 - Fax 03 21 36 58 41

[www.sevadec.fr](http://www.sevadec.fr)

ÉLIMINATION  
VALORISATION  
DES DÉCHETS  
DU CALAISIS